



Le portrait du Journal du Palais

Le plombier qui dit oui

Diplômé d'un CAP plomberie, Romain Pascal est à son compte depuis ses 23 ans avec un seul objectif en ligne de mire : toujours répondre à la demande. Sa société, ADPR, brasse aujourd'hui un chiffre d'affaires de 10 M €. Page 24

Les Vaïtes, un avenir en vert

Une onde verte comportant 600 logements mais qui conserve sa vocation jardinière : tel se dessine le futur du quartier des Vaïtes. La réflexion, menée par les concepteurs urbains Ville Ouverte, sous le pilotage conjoint de la ville de Besançon et de l'aménageur Territoire 25, débouche aujourd'hui sur de premières propositions concrètes. Page 9

Batifranc inaugure ses bureaux dijonnais

Le crédit-bailleur régional a pris possession le 5 juin de ses nouveaux locaux dans l'immeuble « Pepper » dont il est propriétaire, dans le parc Valmy.

4 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 18

Deux ministres à Dijon, VRP des services de l'État



Créée, il y a cinq ans, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a choisi Dijon pour la troisième édition de son ANC-Tour qui s'est tenue les 2 et 3 juin au Parc des expositions et des congrès. Ce salon qui vise à présenter aux acteurs locaux,

de manière concrète, les outils et dispositifs mis en place par l'État, à leur disposition pour faire avancer leurs projets, a reçu la visite de Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplifica-



tion - venu à la fois pour ouvrir la rencontre régionale France services et dévoiler les résultats du premier baromètre des services publics - et de Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité. «Une ruralité à la fois nourricière, indispen-

sable sur le volet de la gestion de la ressource en eau et sur le développement des énergies renouvelables. Une ruralité qui occupe 88% des territoires français (22 millions d'habitants) et représente 30% de l'industrie nationale. Page 3 et 4

Deux partenariats franco-québécois en BFC

À l'occasion du Salon VivaTech à Paris, 20 entreprises innovantes françaises et québécoises vont s'allier autour des solutions durables et éprouvées. Baptisé « Corridor économique de la transition énergétique France-Québec », cette alliance aboutira à deux engagements en BFC. RegenEau, qui vient de réussir une levée de fonds de 3,1 M\$ canadiens grâce à sa technologie de récupé-

ration de la chaleur des eaux usées domestiques va ainsi signer un accord stratégique avec Engie à VivaTech 2025. Le second partenariat concerne l'entreprise canadienne CapSolar, spécialisée dans le développement de solutions solaires intégrées pour la mobilité, avec le laboratoire Drive et l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) à Nevers. Page 5

Tonnerre veut sauver sa Fosse Dionne. Page 10

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE

R 28302 - 4971 - 2€



Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara



Domiciliation
Bureaux permanents
Bureaux de passage

Salles de réunion

Secrétariat

8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - 03 80 52 03 52 - www.gessicacenter.fr



03 80 68 23 68

Les prix des céréales



Les prix des céréales toujours en baisse

En avril 2025, la baisse des prix des céréales s'amplifie sur un mois (-3,5 % après -1,4 % en mars). Les prix baissent fortement pour l'orge (-5,1 % après -5,3 %) et le blé tendre (-4,9 % après -0,2 %). Ceux du blé dur se replient (-1,8 % après +2,5 %), tandis que ceux du maïs rebondissent (+1,0 % après -2,3 %). Sur un an, les prix des céréales ralentissent nettement (+2,8 % après +12,4 % en mars et +13,9 % en février). Les prix des oléagineux rebondissent sur un mois en avril 2025 (+3,9 % après -3,0 % en mars). Les prix du colza rebondissent nettement (+8,8 % après -5,5 %), stimulés par les hausses de tarifs douaniers entre les États-Unis et la Chine. Ceux du tournesol se replient (-4,0 % après +2,1 %). (Insee).

Les prix des légumes frais



les prix des fruits frais ralentissent

En avril 2025, les prix des légumes frais rebondissent sur un an (+1,0 % après -0,5 % en mars). Les prix accélèrent pour les poireaux (+35,7 % après +22,4 %), les concombres (+14,9 % après +1,2 %) et les tomates (+12,0 % après +1,2 %). Ceux des échalotes continuent d'augmenter fortement (+70,2 % après +69,3 % en mars et +72,8 % en février). Ils rebondissent pour les asperges (+5,9 % après -0,3 % en mars) et les artichauts (+1,7 % après -6,8 %). Les prix ralentissent pour les salades (+18,2 % après +27,2 %), les betteraves (+5,2 % après +9,9 %), les navets (+2,8 % après +5,8 %) et plus légèrement pour les potirons (+4,6 % après +4,8 %). Ceux des champignons sont stables, comme en mars. Les prix des épinards se replient (-5,7 % après +0,3 %).

Les prix des animaux



Les prix des animaux accélèrent sur un mois

En avril 2025, les prix des animaux accélèrent sur un mois (+3,2 %, après une stabilité en mars). Ils accélèrent pour les gros bovins (+4,6 % après +3,3 %), les veaux (+2,5 % après +1,8 %) et les ovins (+2,1 % après +0,5 %). Ils rebondissent pour les porcins (+0,9 % après -7,6 %) et les volailles (+2,2 % après -1,3 %). Sur un an, les prix des animaux accélèrent en avril 2025 (+9,1 % après +5,3 % en mars). Ils accélèrent nettement pour les gros bovins (+21,6 % après +16,3 %), et plus modérément pour les veaux (+10,9 % après +9,6 %) et les ovins (+13,3 % après +12,5 %). La baisse des prix s'atténue pour les porcins (-10,8 % après -13,8 %) et les volailles (-0,2 % après -2,7 %).

baromètre

À Viévy, en sud Côte-d'Or, l'Écodomaine la Réverie s'est dotée d'un dôme en pleine nature pour accueillir les séminaires d'entreprises désireuses de s'isoler.



Grégory Giroud et Yoann Guincêtre : des séminaires hors cadre

Inutile d'embarquer ses collaborateurs à l'autre bout de la France pour organiser un séminaire dans un cadre dépaysant. À quelques kilomètres d'Arnay-le-Duc, l'Écodomaine la Réverie surprend les entreprises et organismes de formation désireux de travailler au cœur de la verdure, sous un dôme lumineux, installé au bord d'un étang, ou en pleine nature pour des séances en extérieur. « Nous avons une capacité de 25 personnes sous le dôme et même en pleine nature, avec vue sur la forêt, nous disposons du wifi ou encore d'un vidéoprojecteur », détaille Grégory Giroud, l'un des deux gérants. Écoresponsable, on se rend sur le site à pied ou en voiturette électrique, aucun autre véhicule n'étant admis. « La nature avec un retour aux sources et aux besoins rudimentaires, c'est un luxe que beaucoup ont oublié », insiste Yoann Guincêtre, co-fondateur de la réverie. En effet, sur l'Écodomaine, les visiteurs d'un jour ou de plusieurs

nuits, qu'ils soient en séminaire ou de passage pour un séjour à titre privé, se reconnectent à leur environnement. « Même s'il n'y a ni eau ni électricité, la simplicité n'exclue pour autant pas le confort », sourient les deux hommes qui rappellent que même la piscine du domaine respecte l'environnement avec son traitement au sel et à l'ozone.

DYNAMIQUE RURALE

« Pour la pause repas, nous privilégions les circuits-courts avec des producteurs locaux et des restaurateurs des environs, à Arnay-le-Duc notamment. » Petit-déjeuner, brunch, déjeuner, pause gourmande pour couper une séance de travail, dîner, les repas prennent en compte les goûts et les sensibilités de chacun. Les confitures viennent d'Échannay, le miel de Sully, les produits laitiers de La-Celle-en-Morvan tandis que les produits d'hygiène sont produits à Fleurey-sur-Ouche. En complément,

les entreprises qui interviennent sur le site se situent à Viévy.

TRAVAIL ET IMAGINAIRE

Disponible à la journée, l'Écodomaine la Réverie peut aussi s'envisager pour une session de travail mais aussi de formation de plusieurs jours grâce à ses logements insolites et ses espaces aménageables. Échanger autour d'un feu de bois à côté des tipis, dormir dans la cabane aux fées, une verrière sur une île, une tente safari ou inuite, le site peut héberger jusqu'à 22 personnes dans des environnements surprenants. Du côté des activités, la route des vins n'est guère plus loin que le Morvan voisin. « Nous proposons des ateliers pédagogiques qui peuvent allier nature et cuisine mais aussi se pencher sur la fresque du climat afin que l'entreprise cliente mène une politique RSE dans un lieu qui ait du sens et des valeurs communes. »

Nadège Hubert

Ils bougent.



UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE POPULAIRE BFC ET PAYS DE L'AIN. Experte-comptable basée à Mâcon dont elle est originaire, Marie Savin a été élue présidente du conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain, succédant ainsi à Michel Grass. Elle était administratrice de la banque depuis plus de 12 ans et présidente du Comité des risques. Première femme à exercer cette fonction au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain, Marie Savin fait partie des vingt associés d'Auditis, cabinet pluridisciplinaire de 130 salariés, répartis sur huit sites en Bourgogne-Franche-Comté. « C'est important que les banques coopératives aient des conseils d'administration qui reflètent la diversité de leurs clients et de leurs territoires. Le nôtre en est un parfait exemple, grâce à l'effort qu'a fait Michel Grass pour féminiser ce conseil notamment. Le conseil d'administration m'a donné sa confiance et j'en suis très honorée. J'ai toujours été très investie dans les structures auxquelles je participe, que ce soit dans mon entreprise ou dans les associations dont je fais partie. J'ai besoin d'être active et de me sentir utile, indique Marie Savin. Les clients sociétaires de nos neuf départements sont utilisateurs des services de la banque dont ils sont propriétaires. C'est très engageant comme modèle. J'aimerais le faire savoir davantage. »

décideurs

EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM
Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne
et du lien fort que vous avez
avec votre région.

À LA UNE

Deux ministres à Dijon, VRP des services de l'État

Côte-d'Or. L'Agence nationale de la cohésion des territoires a choisi Dijon pour la troisième édition de son ANCTour qui s'est tenue les 2 et 3 juin au Parc des expositions et des congrès. Ce salon qui vise à présenter aux acteurs locaux, de manière concrète, les outils et dispositifs mis en place par l'État, à leur disposition pour faire avancer leurs projets, a reçu la visite de Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification et de Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité.



Depuis cinq ans, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), comme son nom l'indique, contribue à la mission de cohésion territoriale « qui est plus fondamentale que jamais, dans une période où la transparence, exigence de nos concitoyens, est requise et où il est nécessaire de rendre des comptes. Nos services publics mobilisent en effet une part importante de notre PIB, il paraît juste que les Français aient le sentiment d'en avoir pour leur argent », argue Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, venu à Dijon dans le cadre de la troisième édition de l'ANCTour, lundi 2 juin, à la fois pour ouvrir la rencontre régionale France Services et dévoiler les résultats du premier baromètre des services publics (voir encadrés page 4). « La présence à Dijon de l'ANCTour, rencontre nationale des acteurs du développement des territoires, revêt une dimension symbolique dans la volonté de l'État de partir du terrain local pour construire des solutions qui soient les plus adaptées possibles, défend Françoise Gatel, ministre déléguée chargée



De gauche à droite : Paul Mourier, préfet de la région BFC et de la Côte-d'Or, Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, Nathalie Koenders, maire de Dijon et Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité. Crédit : JDP.



de la Ruralité, présente à l'ANCTour le mardi 3 juin. C'est ainsi des territoires que doivent s'imaginer et se construire les lois et non exclusivement de Paris. Car c'est dans les territoires que se trouvent les artisans de la cohésion territoriale, ces inventeurs de possible, et c'est

également dans les territoires la recette de ce qui marche le mieux : la coopération ». « L'ANCTour a été pensé pour permettre aux élus locaux et porteurs de projets du territoire de découvrir, de comprendre et d'activer les dispositifs de l'État qui peuvent faire avancer les pro-

jets. Il permet ainsi de mettre en relation ceux qui, sur le terrain, portent les initiatives de demain et ceux qui, au niveau national, conçoivent les outils pour les accompagner », explique Stanislas Bourron, directeur général de l'ANCT. « C'est la concrétisation d'un aménagement du territoire qui se nourrit de l'intelligence locale », appuie François Rebsamen, intervenant en visio en tant que ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

pour un budget de 43 M€ », liste Christophe Bouillon, président de l'ANCT. « Avec les Gilets jaunes, nous avons redécouvert le sentiment d'abandon des communes rurales. C'est en cela que l'action de l'ANCT fait sens, notamment avec le succès fabuleux des maisons France services. Par leur maillage au plus près des territoires, nous n'avons jamais eu un niveau de service aussi élevé en France qu'aujourd'hui. L'ANCT, c'est également un apport en ingénierie inestimable et des programmes de grande qualité comme Petites villes de demain qui consolide des villes socles en créant une armature urbaine en ruralité avec un haut niveau de service de proximité », complète Françoise Gatel.

Durant ce salon a été également célébré les 40 ans de la loi Montagne. « L'ANCT, dont dépendent les commissariats de massif, joue tout son rôle dans cette politique qui vise à mettre sur pied les transitions nécessaires aux défis colossaux, écologiques et économiques que ces territoires rencontrent », affirme Christophe Bouillon. « La montagne, c'est 15 % de la population française sur dix régions et 6.180 communes (7 millions d'habitants). C'est un laboratoire du changement climatique, un territoire qui interroge son avenir face à la fin de la prospérité liée à ...

Élus démissionnaires

■ Depuis le début du mandat des maires élus lors des municipales de juin 2020, 2.400 maires ont démissionné (84 en Côte-d'Or sur 698) et 57.000 sièges de conseillers municipaux sont vacants (458 en Côte-d'Or sur 458). « Derrière ces chiffres, c'est la complexité de l'action publique qui s'esquisse : être élu, c'est un défi, affirme Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité. C'est pourquoi, face à l'épuisement, au sentiment de perte de pouvoir, au bashing des élus et des fonctionnaires, à la crise de défiance et à l'agressivité palpable vis-à-vis des élus, la République doit réaffirmer son respect à leur endroit et leur redonner le pouvoir d'agir en pleine confiance et sécurité ». C'est dans ce sens qu'il y a plus d'un an, le 24 mars 2024, le Sénat votait à l'unanimité en première lecture la proposition de loi créant un statut de l'élu local. Indemnités renforcées, protection sociale revue à la hausse notamment pour les maires en congé maternité, nouveaux droits pour les élus locaux en situation de handicap, autorisations d'absence élargies, définition de la prise illégale d'intérêt resserrée... Ce texte transpartisan, adopté à l'unanimité, se voulait large, embrassant de nombreux aspects des conditions d'exercice du mandat. Depuis, il peinait à reprendre le fil parlementaire, avant que Françoise Gatel annonce le 27 mai son examen prévu à l'Assemblée du 30 juin au 3 juillet, avant un retour au Sénat en septembre. « Ce texte a pour ambition de faciliter l'exercice d'un mandat chronophage et usant, de sécuriser le parcours des élus durant et après leur mandat, de raffermir le lien avec des citoyens désabusés et également de faciliter l'engagement et les vocations en vue notamment des municipales de 2026. » En complément de ce statut de l'élu redéfini, la ministre a également évoqué la proposition de loi organique visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales « afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Il s'agit de garantir des règles électorales plus favorables à la constitution d'équipes cohérentes et moins fragiles, au service de toutes nos communes. Ce texte privilégie le scrutin de liste et donne ainsi l'occasion de sortir du fameux panachage, lequel conduit trop souvent à des oppositions interpersonnelles parfois douloureuses au sein de conseils municipaux qui n'ont pas été constitués sur la base d'un projet partagé ».

LA LOI MONTAGNE A 40 ANS

Depuis 2020, l'ANCT déploie de grands programmes nationaux qui se veulent une réponse concrète aux attentes des territoires défavorisés, qu'ils soient urbains, ruraux ou de montagne. « C'est ainsi que, depuis fin 2024, en métropole et dans les outre-mer, un réseau de 2.800 maisons France services est effectif, que le déploiement de la fibre et du mobile dans les zones rurales a vu son taux de couverture multiplié par trois, que 244 communes ont été accompagnées par Action cœur de ville et 1.646 par le dispositif Petites villes de demain, que 2.957 villages ont été labellisés Villages d'avenir, que 208 Cités éducatives ont été créées et que 2.545 projets locaux ont été accompagnés en ingénierie sur mesure en 2024



... l'économie de l'or blanc. C'est également un territoire d'avenir qui accueillera les Jeux olympiques d'hiver en 2030 et qui n'est pas qu'un territoire récréatif, c'est aussi un territoire nourricier ancré dans le pastoralisme et qui héberge un grand nombre de pépites industrielles», complète Françoise Gatel, qui a par ailleurs insisté sur la reconnaissance de l'apport de la ruralité à la nation. « Une ruralité à la fois nourricière, indispensable sur le volet de la gestion de la ressource en eau et sur le développement des énergies renouvelables. Une ruralité qui occupe 88 % des territoires français (22 millions d'habitants) et représente 30 % de l'industrie nationale. Dans ces territoires, où se façonnent des réalités pour compenser des difficultés, se joue un enjeu de cohésion démocratique. »

ARRÊTER DE FAIRE LA CIGALE

La ministre affirme également « qu'il ne saurait avoir de ruralité sans la ville et l'inverse », appuyé en cela par Nathalie Koenders qui voit dans la ville « un des derniers échelons de l'aménagement

du territoire qui résiste à la défiance des citoyens. Un point de stabilité où s'exprime la cohésion et les synergies - à l'exemple du projet de dimension européenne Response qui concrétise, sur le quartier prioritaire de la Fontaine d'Ouche, la plus grande opération d'auto-consommation collective du pays et réunit un total de 53 partenaires - qu'il est nécessaire de continuer à soutenir, même en cette période de budget très contraint dans laquelle nous vivons. L'effort demandé aux collectivités doit pour cela rester juste et adapté aux particularités de chacune de ces dernières ». « Cela fait 50 ans que notre pays fait la cigale, lâche Françoise Gatel. Le temps d'un redressement responsable et solidaire est venu. Cela nous contraint à être meilleurs. C'est tout l'enjeu des groupes de travail

composés de représentants de l'État et des collectivités lancés à l'issue de la Conférence financière des territoires, initiée par François Rebsamen le 6 mai à l'Hôtel de Roquelaure. À l'issue de ces échanges, une deuxième Conférence financière des territoires sera organisée en juillet afin de tirer les enseignements de ces travaux et de partager les orientations dans la perspective du projet de loi de finances pour 2026. C'est dans ce dialogue constructif que nous restaurerons la confiance entre l'État et les collectivités et que nous œuvrerons à des réponses attendues, à l'image de la signature d'une convention obtenue avec les grandes compagnies d'assurance sur la question cruciale de l'assurabilité des collectivités ».

Frédéric Chevalier

« 80 % des français habitent dans une commune couverte par au moins un des programmes de l'ANCT »

Christophe Bouillon, président de l'ANCT.

La success story des maisons France services

■ Avec 2.800 points de contacts en métropole et dans les outre-mer, alors que « certains en doutaient à leur création, les maisons France services sont aujourd'hui un succès, affirme Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification. Mieux, avec 99,4 % des Français qui peuvent avoir un contact avec une maison France services à moins de 20 minutes de chez eux et 86 % des demandes résolues dès la première visite sur les 37 millions de demandes traitées, elles sont une réponse efficace à l'anxiété administrative de certains de nos concitoyens. Une efficacité d'ailleurs saluée par la cour des comptes ». En 2024, 7.700 conseillers sont présents dans les maisons France Services. Ils ont réalisé 1,7 million d'accompagnements. En Bourgogne Franche-Comté, 480 sites sont présents et emploient 1.500 agents. La Côte-d'Or en compte 27, dont 13 labellisés par le département de Côte-d'Or dans le cadre d'un partenariat visant à renforcer les liens avec les services du département (espaces solidarités, conseils numériques...).

Les maisons France Services sont devenues « un point d'ancrage pour des millions de Français. Et vous êtes les premiers artisans de ce succès collectif, adresse le ministre aux quelque 550 conseillers présents dans la salle. Ce résultat est également la preuve que l'éloignement des services publics n'est pas une fatalité. C'est la démonstration que lorsque l'État et les acteurs de terrain travaillent ensemble, à hauteur d'homme et de femme, les

résultats sont là, concrets, visibles et incontournables ». Un travail de terrain source d'innovations comme le « bus France services » à Dijon - un camping-car aménagé pour recevoir des usagers - ou « le livret recensant les pièces justificatives dans le Jura ». « Nous devons continuer à mailler le territoire avec un objectif de 3.000 sites d'ici à 2027, qui est en bonne voie d'être atteint, tout en consolidant l'existant, argue Laurent Marcangeli. Le bouquet de services à nos concitoyens est en progression régulière, avec l'Urssaf, le chèque énergie et France renove au rang des derniers entrants. Toutefois, il convient de ne pas aller trop vite, ne pas trop charger la barque, pour ne pas déstabiliser ce qui fonctionne et faire porter un poids trop lourd sur nos agents, qui sont déjà de véritables couteaux suisses apportant écoute, solution et humanité ». Des agents en demande de la création d'un statut de conseiller France services pour mettre fin à la disparité notamment des salaires en fonction des territoires. Une attente entendue par le ministre, qui s'est engagé à sa mise en place « le plus rapidement possible ». Enfin, Laurent Marcangeli a indiqué attendre le résultat d'une expérimentation dans un département l'incluant l'Agirc-Arrco dans le bouquet de services des maisons France services : « le but est de voir si ça marche, et si ensuite, on peut généraliser. Je pense qu'il y a un intérêt à aller sur l'Agirc-Arrco parce que l'une des premières demandes des usagers France services, c'est la reconstitution des carrières ».

Des Français attachés aux services publics

■ La venue, le lundi 2 juin, à Dijon de Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, fut également l'occasion de dévoiler les résultats du premier baromètre des services publics. Les résultats de cette enquête reposent sur un très large échantillon d'usagers : plus de 24.000 personnes résidant en France métropolitaine ont été interrogées, parmi lesquelles 94 % déclarent avoir été en contact avec au moins un service public ou dispositif de politique publique au cours des 12 derniers mois. 19 services publics de l'État, opérateurs ou organismes de sécurité sociale, ont ainsi été évalués, dont les services des impôts, l'assurance maladie, la CAF, France Travail, les forces de l'ordre, l'Urssaf, les tribunaux, la MSA, le Pass culture et les maisons France services qui enregistrent le plus haut de satisfaction avec 76 % des Français interrogés qui sont satisfaits et 98 % des usagers prêts à recommander France Services à leurs proches. Sur l'ensemble des 19 services publics étudiés, seuls 11 % des usagers se déclarent globalement insatisfaits de leurs services publics. Le ministre y voit une preuve de « l'attachement des Français à leurs services publics » ajoutant « qu'il serait temps d'arrêter de parler dans notre pays que des trains qui n'arrivent pas à l'heure ». Le document indique également que 71 % des usagers estiment avoir été accueillis avec bienveillance et respect lors de leurs contacts avec les services publics. Reste une ombre au tableau : la question de la simplicité des démarches est celle sur laquelle les usagers expriment les avis les plus négatifs. Avec seulement 63 % des usagers qui estiment qu'il est simple de réaliser ses démarches administratives, ce sujet obtient le plus mauvais taux de satisfaction de l'enquête. « Ce baromètre est un bon outil pour regarder les choses en face, affirme Laurent Marcangeli. Il a vocation à s'inscrire dans la durée, avec un rythme d'un baromètre tous les ans ».

2.800

Maisons France services en France dont 480 en Bourgogne Franche-Comté et 27 en Côte-d'Or.

Source : ANCT

2.545

projets locaux ont été accompagnés en ingénierie sur mesure en 2024, dont 159 en Bourgogne Franche-Comté : 31 en Saône-et-Loire, 29 dans le Doubs, 26 dans le Jura, 22 en Haute-de Saône, 14 dans le Territoire de Belfort, 12 en Côte-d'Or et 5 dans l'Yonne.

Source : ANCT

209

Cités éducatives et 84 cités de l'emploi en France

Source : ANCT

91 %

du territoire couvert en fibre optique, avec 229 territoires qui ont bénéficié de l'accompagnement numérique sur-mesure de l'ANCT

Source : ANCT

Région BFC/Québec. À l'occasion du Salon VivaTech, du 11 au 14 juin à Paris, des entreprises innovantes françaises et québécoises vont s'allier autour des solutions durables et éprouvées. Signature de partenariat stratégique et projet d'implantation seront de la partie.

Une alliance franco-québécoise inédite pour accélérer la transition énergétique



Elles seront 20 start-ups (Brainytech, Davi, Dicte.ai by Livdeo, Ennoïa, Emiotech, Follower Products, Four Data, Frive, KaryonFood, Matawan, Ohaio, Oxynode, OYO Communities, Phigi, Primo Conciergerie Concept, Recharge+, Storabelle, Symone, Wasoria, Wudo), sélectionnées au terme d'un Appel à manifestation d'intérêt, présentes sous le pavillon régional de la BFC, du 11 au 14 juin à Paris, Porte de Versailles, pour l'édition 2025 de VivaTech. Ces jeunes pousses seront présentes aux côtés des représentants et/ou élus de la région BFC, de l'Agence économique régionale (AER BFC), de la CCI BFC et de la French Tech BFC.

UN «CORRIDOR» POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Invité d'honneur de cette édition 2025, le Canada. Un invité devenu très politique depuis que Donald Trump a émis quelques visées impérialistes sur son voisin, entré en résistance... Le 12 mai, une délégation du Québec sera ainsi présente sur le stand de la BFC afin de poser les premières pierres d'une alliance

destinée à booster les innovations de la transition énergétique.

Baptisé « Corridor économique de la transition énergétique France-Québec » selon les termes d'un communiqué émanant de différents acteurs dont l'AER BFC, il concrétise « une ambition partagée : accélérer ensemble la transition énergétique grâce à des solutions concrètes, exportables et co-développées. Le Corridor économique de la transition énergétique sera mis en lumière, soutenu par les Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée et le ministère québécois de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette initiative réunira la Délégation générale du Québec à Paris et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. » Les initiatives des territoires français et du C3E (Centre d'excellence en efficacité énergétique, organisme canadien) « pour développer une filière économique franco-québécoise dédiée à la transition énergétique seront valorisées. Des élus territoriaux interviendront, et l'Ecolab du ministère de la Transition Écologique, acteur clé de la filière des technologies vertes en

France, conclura l'événement », précise encore le document.

DEUX SIGNATURES

Le Corridor aboutira à deux engagements en BFC. RegenEau, qui vient de réussir une levée de fonds de 3,1 M \$ canadiens grâce à sa technologie de récupération de la chaleur des eaux usées domestiques pour réduire les coûts énergétiques des copropriétés, multilogements et édifices commerciaux, va ainsi signer un accord stratégique avec Engie à VivaTech 2025, « marquant une étape clé dans son développement international et la reconnaissance de sa technologie dans le domaine de la récupération énergétique ». Il se pourrait, l'information est encore à confirmer, que la société cherche à s'implanter en France, et prospecterait un site en BFC.

Un deuxième partenariat stratégique devrait être conclu mardi 10 juin entre l'entreprise canadienne CapSolar, spécialisée dans le développement de solutions solaires intégrées pour la mobilité, avec le laboratoire Drive et l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) à Nevers. Deux cas d'usage seront explorés, pré-



sent les acteurs : l'augmentation de l'autonomie des véhicules électriques ou hybrides, notamment en conditions urbaines ou lors d'arrêts prolongés ; l'alimentation directe de systèmes auxiliaires (climatisation, instrumentation, électronique de bord), avec pour effet de réduire la sollicitation de la batterie principale et d'optimiser l'énergie embarquée. Une formidable opportunité constate le professeur IEl-Hassane Aglzim, enseignant/chercheur à l'ISAT et responsable de l'équipe de recherche « Systèmes Intelligents et Connectés » du laboratoire Drive : « Cette collaboration incarne exactement ce que nous cherchons à développer à l'ISAT : des projets concrets, porteurs d'innovation, qui mettent nos étudiants au cœur

des problématiques industrielles de demain. Avec CapSolar, nous ne sommes pas dans une simple étude théorique. Il s'agit de concevoir un système réel, de le tester, de collecter des données, d'en analyser les performances. C'est une démarche complète d'ingénierie, avec une forte dimension environnementale. Et cela donne du sens à la formation. C'est aussi un bon exemple de synergie entre un industriel innovant, un laboratoire académique, et une école qui forme les ingénieurs de la transition énergétique ».

Lors de l'édition 2024, le salon avait rassemblé plus de 165.000 visiteurs, dont 13.500 startups, 2.000 investisseurs et 400 orateurs.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Le crédit-bailleur régional a pris possession le 5 juin de ses nouveaux locaux dans l'immeuble « Pepper » dont il est propriétaire, dans le parc Valmy.

Batifranc inaugure ses bureaux dijonnais



Né en 1938 d'abord en Franche-Comté, historique discret, le crédit-bailleur régional Batifranc possède pourtant une imposante vitrine en métropole dijonnaise : l'immeuble de bureaux Pepper, situé dans la zone d'activités de Valmy. 5.000 m² certifiés Breeam Very Good, où l'organisme a établi depuis le 5 juin dernier son siège dijonnais. Une petite centaine de mètres carrés dotés d'un espace de réception, d'un bureau et d'une salle pour les réunions des comités d'agrément, lumineux et fort joliment agencés, jouxtant un espace de réception partagé pour les locataires de l'immeuble baptisé Mustard.

Batifranc possédait déjà des bureaux Terrasses de l'Europe, mais ce déménagement a du sens, souligne Hubert Cusenier, directeur général de Batifranc : « Pour



Les membres de Batifranc avec leur directeur général Hubert Cusenier dans la salle des comités d'agrément du crédit-bailleur. Crédit : JDP.

quoi quitter un bâtiment qui nous donnait entière satisfaction ? La raison est simple et complexe à la fois, explique-t-il. Simple comme la nécessité de toujours rester à l'écoute des signaux qui entourent notre quotidien professionnel et comme les valeurs que nous défendons qui sont l'adaptation, l'évolution et la volonté d'avancer dans l'intérêt du développement de notre

région et de nos clients. Complexe aussi, comme le champ réglementaire qui apporte des améliorations mais aussi son lot de contradictions dans le domaine qui nous concerne : le foncier, la construction, la partie financière... Complexe aussi à l'échelle de notre expertise et de notre professionnalisme que nous devons toujours maintenir. Mais l'équipe Batifranc se soude toujours

dans les nouveaux challenges et l'aménagement de nos nouveaux bureaux en était un à ne pas rater ».

12,9 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'année 2024 a été florissante pour Batifranc qui revendique un chiffre d'affaires de 12,9 M €, lié en partie aux redevances des opérations en crédit-bail immobilier, en partie à l'activité de bailleur investisseur qui génère, précise Hubert Cusenier, « à peu près 4 M € de loyer par an. Et nous avons un taux de remplissage au global plus que satisfaisant malgré des sollicitations de la part de nos locataires pour des paiements un petit peu échelonnés, un effort sur les loyers... auxquelles on essaie de répondre favorablement car on accompagne évidemment nos entreprises dans les périodes plus complexes ».

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

LA DÉFENSE EN BFC. La région BFC et la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, en partenariat avec l'AER BFC, Le Grand Belfort, l'ADNFC et la French Tech BFC, ont organisé une journée découverte des opportunités de marchés dans l'industrie de la Défense, le jeudi 5 juin, au 1^{er} régiment d'artillerie de Bourgogne (90), en présence de Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC et de Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat. L'objectif de cette journée, était de favoriser les rencontres entre les entreprises innovantes et les acteurs majeurs de la défense afin d'accélérer leur accès aux marchés et aux projets stratégiques du secteur. Des experts sont intervenus pour décrypter les enjeux actuels, les besoins émergents et les dispositifs d'accompagnement mis en place pour les entreprises intéressées par la filière défense. Les participants ont également eu l'opportunité de rencontrer les acheteurs et donneurs d'ordre du secteur de la défense. Cette journée organisée notamment avec la participation des pôles de compétitivité PMT, Pôle Véhicule du Futur, Nuclear Valley, et de Eden, Aeriades et du Medef BFC, intervient alors que la région BFC vient de signer une convention avec le ministère des Armées qui vise à mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'activité défense des entreprises sur le territoire, et à renforcer la cohésion sociale autour des forces armées, particulièrement dans la perspective de la transformation de la Base Aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains.

en bref

Yonne. Coline Mauley et Denis Morana réparent et fabriquent des instruments du quatuor, violons, alto, violoncelle et contrebasse. Les luthiers auxerrois redonnent vie à des instruments, parfois centenaires, avec patience et exigence.

L'atelier de lutherie au diapason

A une époque où tout semble voué à l'obsolescence, eux réparent l'irréparable. Violons, altos, violoncelles — instruments centenaires qui renaissent entre leurs mains. « Un instrument ancien, on peut le restaurer à l'infini. Il suffit de ramollir la colle à l'eau, sans abîmer le bois. C'est pour ça qu'un violoncelle peut durer 400 ans », explique Coline Mauley, luthière depuis plus de quinze ans.

Coline Mauley et Denis Morana sont violoncellistes de formation, artisans par vocation. Ensemble, ils ont fondé en 2008 un atelier qui conjugue avec finesse, restauration, fabrication, vente et entretien d'instruments à cordes. « On est installés ici depuis 2012, mais on a commencé en 2008, dans un autre local », précise Denis Morana. Leur modèle repose sur une rare polyvalence : 80 % de leur activité concerne la restauration d'instruments anciens. Ils les achètent, souvent en mauvais état, les restaurent, et les remettent sur le marché.



Les bois dits « de résonance » utilisés par Coline Mauley et Denis Morana pour les instruments sont l'érable ondé et l'épicéa. Crédit : JDP.

« On ne fait quasiment pas de dépôt-vente. Si on vend un instrument, c'est qu'on s'en est occupé nous-mêmes », insiste Coline Mauley.

UN SAVOIR-FAIRE À L'UNISSON

Mais l'atelier est aussi un lieu de création. « J'ai un alto là, Denis a un violon sur le portant... Et je travaille sur un violoncelle destiné à un musicien professionnel », détaille Coline Mauley. Leurs instru-

ments neufs, haut de gamme, sont vendus entre 8.000 et 20.000 €. « Quand on fabrique un instrument, tout compte : la qualité du bois, le soin apporté à chaque étape. Et ça s'entend dans le son », souligne Denis. Un violon leur demande un mois et demi de travail, un violoncelle, le double. En 2022, Coline a présenté l'un de ses violoncelles à un concours organisé par la Philharmonie de Paris. Elle a été finaliste et en est sortie avec la quatrième

place dans un concours international. « Il y avait une première sélection sur la lutherie, puis des écoutes à l'aveugle. C'était un bon concours. L'instrument a été vendu juste après », annonce-t-elle.

Malgré les incertitudes du marché, l'atelier réalise un chiffre d'affaires compris entre 100.000 et 120.000 € par an, selon les années. Un équilibre fragile, mais précieux. Dans l'Yonne, ils ne sont plus que quatre ateliers de lutherie mais les seuls à savoir restaurer les archets. « On a une clientèle sur tout le département, et même au-delà. On est clairement l'atelier le plus actif dans l'Yonne », estime Denis Morana. L'offre s'étend des instruments anciens aux modèles d'étude chinois, rigoureusement sélectionnés, en passant par la location pour enfants, indispensable dans un marché où un violoncelle d'entrée de gamme peut coûter 5.500 €. « On ne vend quasiment pas de violons chinois, parce qu'on trouve de très bons anciens à 1.000 € », ajoute-t-il.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. Pour renforcer ses équipements sur le bassin dijonnais, Suez a fait l'acquisition de Biodepe, expert de la valorisation des boues de station d'épuration et du compostage.

Le groupe Suez rachète Biodepe



De gauche à droite : Nicolas Benage, directeur général de Biodepe ; Le site de Biodepe à Gevrey-Chambertin et Wilfried Boursiquot, directeur des opérations pour la branche organique du groupe Suez. Crédit : groupe Suez.

Ahuy « C'est la rencontre de deux projets de croissance », résume Wilfried Boursiquot, directeur des opérations pour la branche organique de Suez en France. Le groupe spécialiste dans la distribution de l'eau et les services d'assainissement disposait déjà de plusieurs installations en Côte-d'Or sur ces deux aspects mais aucune dédiée à la partie organique pour le secteur dijonnais. « Suez n'avait pas de solution

autour de Dijon sur les métiers de l'épandage et du compostage et portait l'ambition de se développer sur la valorisation des biodéchets », confirme-t-il. Suez a donc officiellement fait l'acquisition de Biodepe le 31 mars 2025 pour enrichir ses infrastructures.

UN PARTENAIRE LOCAL PERTINENT

De son côté, Biodepe, fondée en 1992 par un agriculteur, voulait accroître ses activités pour se donner une nouvelle

envergure. La société s'appuie sur quatre plateformes de compostage dont deux en Côte-d'Or, à Gevrey-Chambertin et à Spoy. « Notre métier consiste à valoriser les boues de station d'épuration pour qu'elles retournent au sol. Nous avons également une activité de compostage avec un compost normalisé », explique Nicolas Benage, directeur général de Biodepe. La PME de 13 salariés qui réalise 4 M€ de chiffre d'affaires commercialise ses solutions aux acteurs du secteur

agricole. « Nous traitons 50.000 tonnes de déchets organiques sur nos quatre plateformes pour en extraire 2.000 tonnes de compost mais nous ne sommes pas au maximum de nos capacités. » En rejoignant la famille Suez, Biodepe entend profiter de nouveaux moyens pour se développer. « Nous maintenons les emplois et allons développer les solutions sur la valorisation des biodéchets » conclut Wilfried Boursiquot.

Nadège Hubert

Côte-d'Or

LE MEDEF CÔTE-D'OR ET URBANOMY AIDENT LES ENTREPRISES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Le syndicat patronal Medef 21, associé à Urbanomy (filiale de conseil stratégique énergie et climat du groupe EDF) accompagnent les entreprises désireuses d'engager une politique de transition écologique avec le dispositif Act de l'Ademe, adapté à chaque niveau de maturité des sociétés. Act regroupe quatre accompagnements à la décarbonation, développés par l'Ademe : Act Pas à Pas (élaboration de stratégies bas-carbone) ; Act Coaching financier (estimation de la rentabilité des projets) ; Act Évaluation (test de robustesse des stratégies) et Act Opportunité (optimisation du mix énergétique industriel, quel est le planning ?) Les études, réalisées par Urbanomy, sont prises en charge par l'Ademe entre 60% et 80% du coût total de l'opération (selon la taille de votre entreprise). Le reste à charge est de 3.000 € à moins de 10.000€ par entreprise. Le dossier sera soumis à l'Ademe au plus tard début juillet 2025 pour un démarrage en octobre 2025. Les entreprises sont invitées à faire part de leur candidature auprès du Medef Côte-d'Or avant le 30 juin 2025 sur l'adresse dédiée :

• hbourguignon@medf21.fr

Yonne

FEU VERT POUR L'AJA LA SAISON PROCHAINE.

La Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) a rendu son verdict la semaine dernière concernant l'AJ Auxerre. Le club icaunais a obtenu un avis favorable confirmant ainsi sa solidité financière. Présenté le mardi 27 mai, le budget prévisionnel du club a été examiné sans qu'aucune mesure restrictive ne soit prononcée. « L'AJA peut donc poursuivre sereinement et avec détermination la préparation de cette deuxième saison consécutive en Ligue 1 », annonce le club dans un communiqué. En effet, selon les derniers chiffres publiés par le gendarme financier du football français, l'AJA présente une dette limitée à un peu plus de 19 M€, ce qui en fait le club le moins endetté parmi tous ceux de Ligue 1. Une performance notable à l'heure où de nombreux concurrents affichent des bilans financiers inquiétants comme le PSG et ses 1,05 Mds € de dette. Avec cette validation, l'AJ Auxerre peut désormais se concentrer pleinement sur sa préparation estivale dans l'optique de confirmer les bonnes performances sportives de la saison passée.

INAUGURATION DE L'AGENCE SOMELEC À

APPOIGNY. Le 16 mai dernier, le spécialiste de la conception, de la construction de réseaux et de l'acheminement de l'énergie, des données et des fluides a inauguré sa toute première implantation icaunaise. L'une des 12 filiales du groupe Firealp (450 M€ de chiffre d'affaires, 3.000 collaborateurs) compte quatre autres agences en France. « Je tiens à remercier chaleureusement Bertrand Alloin, président fondateur de Firealp, pour la confiance accordée à Appoigny. Son attachement à notre territoire est d'autant plus symbolique qu'il fut également à l'origine des Transports Alloin, présents à Appoigny depuis plusieurs décennies », a notamment commenté Magloire Siopathis, le maire de la ville de l'agglomération auxerroise. « Cette inauguration est bien plus qu'un événement économique : elle est la preuve tangible de l'attractivité de notre commune et de notre capacité à accueillir des projets ambitieux. » L'agence d'Appoigny regroupe déjà près d'une trentaine de collaborateurs.

en bref

Région BFC. Le programme Booste ta start-up est une initiative lancée par l'incubateur Les Docks numériques il y a deux ans. La première promotion test a déjà effectué cinq des six mois de coaching.

Booste ta start-up : « Au plus proche des besoins des femmes »

Dijon « Quand on est dans le "running" au quotidien, on a parfois du mal à prendre de la hauteur sur ce qu'on fait », de ce fait, malgré les 6 ans d'ancienneté de son entreprise numérique La Tribu Digitale, Nathalie Grimaud a décidé de participer au programme Booste ta start-up. À l'initiative de l'incubateur Les Docks Numériques, ce programme de six mois voit le jour en janvier. Avec un budget de 35.000 € financé à hauteur de 70 % par la préfecture de Bourgogne Franche-Comté, ce programme a pour objectif de « s'intéresser davantage à leurs besoins et d'y répondre », plante le directeur de l'incubateur, Jef Canzano. À cet effet, Les Docks Numériques proposent notamment la mise en place de mentorat : « aujourd'hui, je suis accompagnée par une mentor qui a une entreprise depuis dix ans, elle est donc plus avancée que moi. Ainsi, j'ai pu discuter avec elle des problématiques que je rencontrais au quotidien, confie Nathalie Grimaud. Cela m'a permis non



Les Docks Numérique organisent un Networking afin de mettre en avant leur programme Booste ta start-up. Crédit : JDP.

pas d'avoir des solutions mais surtout des regards extérieurs avisés ». Pour avoir toutes les clés en main afin de booster au mieux leur entreprise numérique, les entrepreneuses de la promotion sont mises en relation avec des experts : « l'idée c'est de leur donner accès à des conseils qu'elles n'auraient pas eus ailleurs en facilitant la création de contact, précise Jef

Canzano. On ne peut pas tout faire tout seul quand on entreprend, alors on leur donne accès à des experts en stratégie digitale ou en juridique par exemple ». Aujourd'hui, Booste ta start-up est encore en phase d'expérimentation, mais les résultats semblent déjà satisfaire Nathalie Grimaud, après cinq mois de programme : « Le fait d'être entre femmes nous permet de

d'avantage partager les problématiques que l'on traverse, souligne la start-uppeuse, je trouve qu'il y a plus de bienveillance et moins de compétition que dans les programmes mixtes ».

RENCONTRE AVEC DES INTERLOCUTEURS

Booste ta start-up a offert l'opportunité aux auto-entrepreneuses de rencon-

trer plusieurs acteurs du milieu : « Que ça soit la préfecture Bourgogne Franche-Comté, la French Tech BFC, la BPI, énumère le directeur de l'incubateur, on leur donne des contacts au plus près de leurs besoins. Et en une semaine, elles ont déjà un retour sur leurs problématiques ». Nathalie Grimaud

rejoint totalement cet état d'esprit. À tel point que ce sont finalement les rencontres au sein de la promotion qui lui ont permis de faire évoluer son entreprise. Son travail consiste à accompagner les mamans qui souhaitent se reconverter dans le marketing digital de façon à ce qu'elles travaillent de chez elles à temps choisi. Ainsi, mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Au gré des vents, lors d'une discussion entre Nathalie Grimaud et Carole Boudot, fondatrice de Camcha – un comité d'entreprise externalisé pour les structures de moins de 50 salariés – une collaboration est née : « Aujourd'hui j'ai formé plus de 1.800 mamans, toutes entrepreneuses et effectivement, elles n'ont pas droit au CE, déplore la patronne de La tribu Digitale. Mais l'idée de Carole était top et colle parfaitement à ma communauté ».

Lou Tidjani

Énergie. Installée sur le site du Relais Dijon Chartreux, TotalEnergies ouvre sa première station-service urbaine 100% électrique.

Une station Totalelement électrique

Dijon Le virage électrique de TotalEnergies prend une nouvelle dimension en région. Le 6 juin 2025, à Dijon, l'entreprise a inauguré sa première station-service urbaine 100 % électrique en Bourgogne Franche-Comté. Désormais, sont installés 12 points de recharge ultra rapide, allant jusqu'à 300 kW, « avec une énergie qui reste 100% renouvelable, souligne Kathleen Monnier, chef de région TotalEnergies Est – Réseau et Solutions de Mobilité, et compatible avec tous les véhicules électriques », car la station est équipée de trois types de connecteurs (CHAdeMO, CCS et Types 2). Le site possède également deux ombrières photovoltaïques déployées sur 150 m², produisant ainsi 34 MWh par an.

TOTAL MET DE L'ÉNERGIE DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Au-delà de son enjeu environnemental, cette



Kathleen Monnier, Cheffe de région TotalEnergies Est inaugure la première station 100% électrique de BFC. Crédit photo : JDP.

nouvelle station illustre les retombées économiques que peut générer la transition énergétique à l'échelle régionale. Vincent Gaffard, directeur régional TotalEnergies Bourgogne-Franche-Comté, rappelle lors de l'inauguration,

toute l'importance des PME : « Elles sont un modèle et nous les accompagnons. Nous avons déjà soutenu deux entreprises dijonnaises grâce à notre fond d'investissement FIRA 2. » Depuis 2022, TotalEnergies a également sou-

tenu dix PME de la métropole avec leur dispositif de prêt à taux zéro : « cela a permis de accompagner 337 emplois pour un total de 330.000 € de prêts accordés », détaille le directeur régional.

Lou Tidjani

Territoire de Belfort

SECTOR ALARM S'ÉTEND EN BFC. Le numéro deux européen de la télésurveillance ouvre sa 4^e agence en BFC. Après Auxerre, Besançon et Dijon, Belfort est la quatrième agence Sector Alarm à ouvrir dans la région. La société qui propose des solutions d'alarmes sur mesure (intrusion, incendie, urgence) pour les particuliers et les professionnels est présente depuis 2019 en BFC. Depuis sa création il y a 30 ans en Norvège, l'entreprise compte plus de 3.700 collaborateurs opérant dans huit pays européens. Avec 54 agences sur tout le territoire hexagonal, Sector Alarm France représente 26% des nouveaux clients du groupe en 2024 et compte plus de 1.000 collaborateurs.

Haute-Saône

SIGNATURE DU PARTENARIAT ENTRE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET COOCOO CABANES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX DOMAINES EN FRANCE. Le concept est né en 2009 en Franche-Comté avec la création du premier site, à Chassey-lès-Montbozon (70). 17 ans après, Coucoco Cabanes exploite cinq sites d'hébergement touristique composés chacun de 25 à 30 cabanes. Aujourd'hui, la Banque des Territoires investit 2,1 M€ en obligations convertibles pour soutenir le développement de trois nouveaux domaines en France, Etival (72), Moret-sur-Loing (77) et Dhuizon (41), marquant ainsi le début d'un partenariat de long terme pour un tourisme durable dans les territoires. Cette aide vient appuyer les 4,3 M€ de fonds propres alloués par la société à cette opération.

en bref

Région BFC.**Optimiser l'emploi des seniors**

Depuis le 31 mai, dans le cadre de l'initiative « Emploi des 50+ », la ministre chargée du Travail et de l'Emploi Astrid Panoșan-Bouvet a lancé une campagne de communication nationale et un site web pour valoriser leurs compétences et encourager leur maintien dans l'emploi et leur recrutement. Cette campagne vise à déconstruire les stéréotypes associés à l'âge. La transposition de l'Accord National Interprofessionnel signé en novembre 2024 par les partenaires sociaux sera présenté en juin au Parlement. Ce texte apportera de nouveaux outils concrets pour favoriser la reprise ou le maintien en emploi des salariés expérimentés : CDI senior, décalage de l'ouverture des droits à la retraite progressive, renforcement de l'entretien de mi-carrière...

Région BFC. Le pôle de compétitivité dédié aux caoutchoucs, plastiques et composites soutient plusieurs projets en région BFC.**Polyméris a 20 ans**

En 2025, Polymeris, pôle de compétitivité dédié aux caoutchoucs, plastiques et composites, a célébré depuis plusieurs sites dont Dijon « 20 ans d'innovation au service de la transformation durable de la filière » lors de son assemblée générale. « Cette assemblée générale multi-sites est une première, visant à renforcer la proximité avec nos adhérents tout en mobilisant notre communauté autour d'une vision partagée pour 2030 », a souligné Joël Viry, président de Polymeris. Depuis sa création en 2005 sous les entités fondatrices Plastipolis et Elastopôle, fusionnées en 2021 pour devenir Polymeris, le pôle a structuré un écosystème dynamique réunissant 600



adhérents (en hausse de 11% entre 2023 et 2024), dont 60 % d'industriels majoritairement des PME (les 2/3), et un réseau de 135 organismes partenaires recherche, formation, centres techniques. En 20 ans, Polymeris a labellisé 380 projets collaboratifs,

représentant 1,13 Md € de projets d'innovation.

En 2024, 78 projets ont été labellisés. Et 30 nouveaux projets l'ont été sur les quatre premiers mois de 2025, avec un taux de sélection pour financement supérieur de 10 % à la moyenne nationale. Dans le cadre de France 2030, Polymeris est engagé en région BFC sur deux projets structurants portés avec les acteurs académiques régionaux : Nextfoodpack (emballage alimentaire) et Twinloop (jumeaux numérique sur la contamination chimique). Le Pôle soutient également la start-up Ecolant, avec son projet industriel de recyclage chimique.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. Gifi annonce des fermetures

Suite à sa restructuration financière en janvier dernier, la chaîne de magasins fondée par Philippe Ginestet a décidé de se séparer de 5 % de ses effectifs, estimés à 6.000 personnes dans toute la France. Ainsi, 11 de ses succursales vont fermer leurs portes dont trois en Bourgogne Franche-Comté, à Saint-Claude dans le Jura, à Tonnerre dans l'Yonne et à Besançon dans le Doubs. Malgré un chiffre d'affaires global de 1,2 Md €, le groupe a enregistré des pertes financières importantes lors des deux derniers exercices, éprouvé notamment face à la concurrence de nouvelles enseignes et des plateformes numériques, type Temu (Chine) à bas coût.

Côte-d'Or.**Le Parc photovoltaïque des Grandes Terres avance**

De gauche à droite : Joëlle Dufour, Maire de Labergement-lès-Seurre ; Vincent Fristot, Président de GEG; Jacques Jacquenet, président de la SEML Côte-d'Or Énergies et Alain Becquet, conseiller régional représentant la région BFC actionnaire de la SEML Côte-d'Or Énergies. Crédit : SEML Côte-d'Or Énergies.

La Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies, GEG EneR et la commune de Labergement-lès-Seurre ont convié élus et partenaires pour une visite de chantier du parc photovoltaïque des Grandes Terres situé à Labergement-lès-Seurre. Abandonné depuis quelques années, le site de Labergement-lès-Seurre, remplissait tous les critères pour accueillir une centrale photovoltaïque au sol : ancien site de concassage, terrain non cultivable. Propriétaire du terrain, la commune souhaitait développer une centrale photovoltaïque au sol afin d'entrer dans la transition énergétique. La SEML Côte-d'Or Énergies en association avec GEG EneR, filiale de la SEML « Gaz Électricité de Grenoble », deux acteurs spécialisés dans le développement de projets d'énergies renouvelables, ont été ainsi retenus pour développer ce projet qui permettra de dynamiser l'économie locale. Il générera également des recettes pour les collectivités (commune, communauté de communes, Conseil départemental) grâce au loyer, à la fiscalité et aux retombées de l'investissement, la commune de Labergement-lès-Seurre détenant 10 % des parts dans la société dédiée au projet. Le restant de capital est réparti entre la SEML (45 %) et GEG EneR (45 %).

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE LOCALE

8.112 panneaux solaires sont en train de sortir de terre. Installés sur 5 ha et totalisant une puissance de 4,9 MWC, ils produiront environ 5,7 GWh d'énergie électrique correspondant à la consommation annuelle de 1.420 foyers (hors chauffage). Cette installation permet également d'éviter l'émission de plus de 1.550 tonnes de CO₂, soit 870 allers-retours Paris/New-York en avion, en tenant compte de la fabrication et de l'importation des panneaux photovoltaïques. Commencés début septembre, les travaux se poursuivront jusqu'à cet été. Ils consistent principalement à la préparation du terrain, à l'installation des modules photovoltaïques, au raccordement et à la sécurisation du site. Les entreprises participant aux travaux sont Eiffage et Pelichet TP. Actuellement, le chantier est dans la phase d'installation des panneaux photovoltaïques.

Saône-et-Loire. Santé animale : Obione (Mâcon) arrive sur le marché des médicaments

Le laboratoire pharmaceutique Mâconnais Obione, dédié à la santé animale, devient distributeur exclusif pour la France des laboratoires Veyx-Pharma, son partenaire allemand depuis 10 ans.

Pour Obione, ce nouveau marché « consolide son activité et ouvre de nouveaux marchés dans les élevages français. » Elle entraîne la création d'une force commerciale spécifique. Les nouvelles molécules, jusqu'alors absentes du marché français, « permettent de mieux maîtriser la reproduction et d'optimiser ainsi la rentabilité

des élevages. En effet, explique Obione, « après la température extérieure, la maîtrise de la reproduction est le deuxième paramètre le plus important pour le rendement de la production laitière. Il est donc déterminant de toujours mieux la maîtriser ».

UN CA DE 6,5 M€

Ces nouveaux médicaments complètent l'offre Obione existante en nutrition-alimentation et élargissent le socle commercial de l'entreprise. « Grâce à l'arrivée des médicaments, nous sommes fiers de devenir le plus

petit laboratoire pharmaceutique français en santé animale ; une transition stratégique dans notre culture historique de leader » souligne Lionel Reisdorffer, docteur vétérinaire et président de Obione. La gamme de médicaments Veyx-Obione sera disponible pour les élevages dès juin 2025. Obione ambitionne à terme de réaliser 1,5 à 2 M€ de CA sur cette gamme. Le laboratoire, créé en 2008 par deux vétérinaires qui en sont toujours le président et directeur-général, revendique un chiffre d'affaires de 6,5 M€ en 2024.

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



COLLECTIVITÉS

Les Vaîtes, un avenir en vert

Doubs. Une onde verte comportant 600 logements mais qui conserve sa vocation jardinière : tel se dessine le futur du quartier des Vaîtes. La réflexion, menée par les concepteurs urbains Ville Ouverte, sous le pilotage conjoint de la ville de Besançon et de l'aménageur Territoire 25, débouche aujourd'hui sur de premières propositions concrètes, issues de la commande de la maîtrise d'ouvrage, d'analyses d'urbanistes, d'écologues, de paysagistes... croisées avec des contributions citoyennes.



Au cours des cinq derniers mois, la démarche participative qui se poursuivra ce mois de juin, a permis d'alimenter abondamment l'élaboration du projet du futur quartier des Vaîtes. La principale de ces avancées a été partagée en primeur avec les participants d'un atelier participatif en ligne le 13 avril dernier. Jusqu'ici, la seule représentation graphique disponible pour les Bisontins était celle du « Projet revisité ». Cette cartographie se limitait à déterminer les secteurs constructibles au sein de la zac, secteurs définis au lendemain de la Conférence citoyenne de juillet 2021 et traduits dans une délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021. Des zones bleues figuraient les terrains urbanisables, des zones vertes, ceux qui ne l'étaient pas.

Très attendue, l'esquisse produite pour les Vaîtes par Ville Ouverte est donc une toute première image du projet. « Elle n'a évidemment aucun caractère officiel ou définitif, précise la ville de Besançon, mais donne une idée intéressante des possibles, sans figer à ce stade une option d'aménagement quelconque, et toujours dans la perspective de la mise en débat avec les Bisontins. On peut notamment y lire dès à présent des propositions de parti pris significatives ».

Besançon a en effet à cœur de s'élever contre toute accusation de « bétonisation » et apporte des chiffres pour le démontrer, citant « la proportion considérable d'espaces naturels paysagés aux vocations multiples (potagers, espaces naturels protégés ou de loisirs), 11 ha au total, qui l'emporte largement sur les terrains partiellement (construits moins de 5 ha) » et vantant « un projet urbain "aéré" dans lequel le paysage se glisse entre les immeubles résidentiels et même jusqu'à leur pied, des coeurs d'îlot végétalisés privatifs prolongeant l'espace naturel public. Grâce aux cheminements doux qui l'irriguent, une accessibilité immédiate et sans contrainte est garantie aux résidents comme à l'ensemble des Bisontins. La masse végétale conséquente sera de fait un îlot de fraîcheur. »

Reste que les Vaîtes sont aussi un site d'habitation : à terme, la réhabilitation prévoit divers bâtiments de un à dix étages, pour 600 logements au total, « dont la hauteur varie pour être toujours en phase avec l'environnement urbain préexistant : faible hauteur en vis-à-vis des maisons individuelles de la rue François Reins ou de la future école Tristan Bernard ; grande hauteur

pour les immeubles en vis-à-vis des tours de la rue de Charigney mais avec deux niveaux de moins toutefois ».

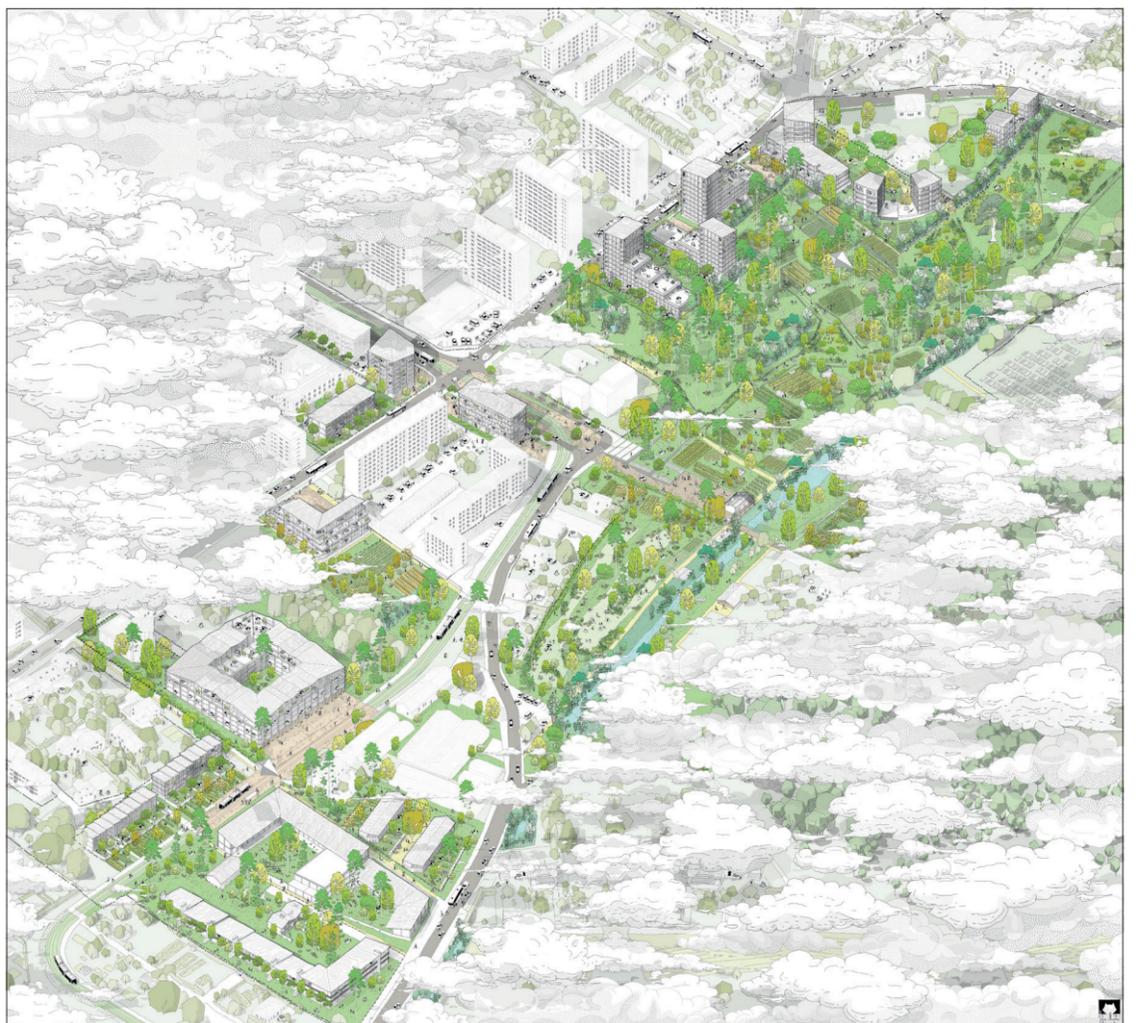
ÉCOQUARTIER VS « ÉCOCIDÉ »

Les Vaîtes font figure de pierre dans le jardin de l'actuelle maire EELV, Anne Vignot. Cela fait deux décennies en effet que le projet, né sous l'égide de la précédente équipe municipale, est en butte aux opposants qui dénoncent un projet écocidaire. Un premier projet de 1.500 logements a d'ailleurs été abandonné pour aboutir à cet « Acte 2 » où la concertation a été privilégiée pour éviter des situations de type ZAD alors qu'en avril 2024, le Tribunal administratif de Besançon a rejeté le recours déposé par l'association « Les Jardins des Vaîtes », laquelle demandait l'abandon pure et simple du projet d'urbanisation. « De nombreuses inquiétudes se sont exprimées au sujet du devenir des potagers informels des Vaîtes à l'occasion du projet urbain, explique, dans un bel exercice de litote, la ville de Besançon. Malgré les polémiques, un travail important a été mené au cours des derniers mois sur deux plans complémentaires : démarche de régularisation et identification du périmètre historique des jardins potagers. »

Une démarche de régularisation des jardiniers volontaires a été menée conjointement par la Ville de Besançon et l'aménageur Territoire 25 afin de pérenniser cette activité historique « dont les apports au paysage, à la biodiversité et à la vie locale n'ont jamais été contestés par les porteurs du projet ». Cette démarche a permis de rencontrer sur le terrain 72 jardiniers sur la centaine estimée actifs sur le site des Vaîtes. 82% d'entre eux ont accepté le processus de régularisation qui leur assurait un maintien dans le périmètre de la ZAC et une parcelle pouvant aller jusqu'à 150 m² maximum et sous gestion associative. « L'objectif final est non seulement de permettre à ces occupants historiques de continuer à jardiner, mais également d'ouvrir à l'avenir cette possibilité à une part des 600 nouveaux foyers des Vaîtes. Le travail d'analyse et de projet très fin mené par Ville Ouverte a permis d'apporter des précisions importantes quant à la localisation des parcelles proposées aux jardiniers historiques comme aux nouveaux jardiniers », assure la ville de Besançon.

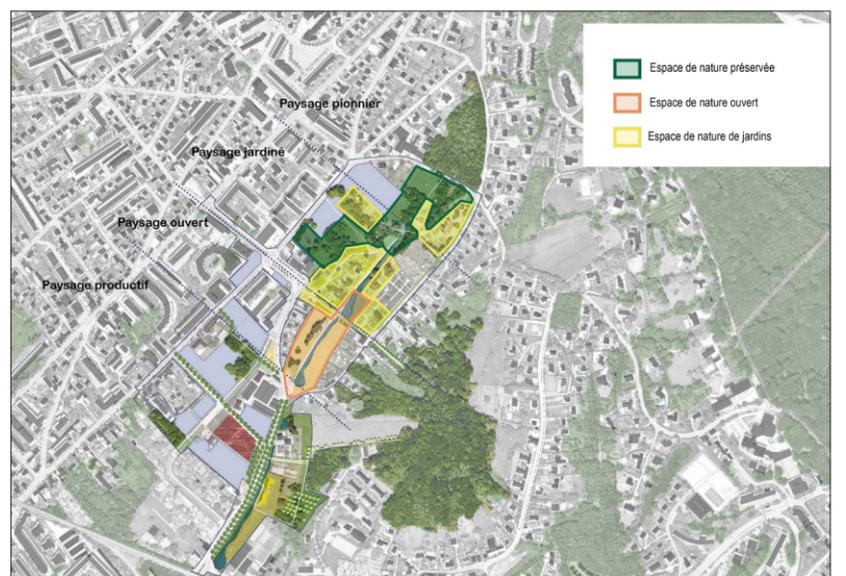
DÉLAI D'UN AN

Le potager historique des « deux valons », situé entre la rue Max Jacob et la rue Anne Franck ne sera pas construit mais demeurera dédié aux potagers, soit environ 3 ha des 11 ha de l'espace naturel de la ZAC des Vaîtes. « Les jar-



Ci-dessus : Vue axonométrique du projet urbain des Vaîtes ; les bâtiments blancs existent déjà (Esquisse Ville Ouverte de mai 2025).
Crédit : Illustration Felix-illustral/Ville Ouverte.

Ci-contre : Recomposition de l'espace de nature projeté.
Crédit : Ville Ouverte.



diniers historiques retrouveront s'ils le souhaitent la parcelle qu'ils cultivaient antérieurement, mais réduite à la superficie retenue équitablement pour tous. Seule exception toutefois, précise encore la ville de Besançon dans un communiqué, la moitié de la quinzaine

des jardiniers actifs le long de la rue de Charigney, ne pourra être maintenue à la même place malgré la réduction consentie par l'aménageur des emprises à bâtir le long de cette voie. Ils seront en revanche réimplantés à proximité immédiate. » Cette démarche nécessitera du temps

et induira des délais supplémentaires dans l'organisation future des potagers. Initialement annoncée pour fin 2025 avec une reprise d'activité printemps 2026, elle sera décalée d'un an.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. La célèbre Fosse Dionne, source karstique emblématique, voit son niveau d'eau baisser dangereusement. Face à l'urgence, la municipalité engage un vaste projet de restauration et participe à un concours national pour financer les travaux.

Tonnerre mise sur un concours national pour sauver son joyau en péril



Longtemps ignorée, la Fosse Dionne, classée monument historique depuis 1920, a vu ses fondations se fragiliser ces derniers mois. « *L'eau n'a pas seulement poli les pierres, elle a rongé les murs* », confie Luc Guyard, chef de projet à la ville de Tonnerre, désignant les fissures sur les parois du bassin et les affaissements du belvédère. Le constat est sans appel. La galerie couverte, datant de 1758, est en péril, la charpente du lavoir menace de s'effondrer, et les maçonneries des soutènements s'effritent sous l'effet des intempéries et des infiltrations.

UN CHANTIER COLOSSAL

Les derniers mois ont été cruels puisque près d'un mètre d'eau s'est évaporé, révélant les fissures sur les parois du monument historique. « *On a observé une chute spectaculaire du niveau d'eau, c'est inédit depuis des décennies*, alerte Magali Villetard-Marty, chargée du patrimoine historique. *Si on ne fait rien, la Fosse Dionne s'effondrera, et avec elle, une part de l'identité de Tonnerre.* » Face à l'urgence, la municipalité de Tonnerre et la Fondation du patrimoine



Deux mois, et un mètre d'eau séparent ces photos, prises respectivement le 4 mars 2025 et le 30 mai 2025. Crédit : JDP.

ont levé le voile sur un plan de restauration ambitieux chiffré à 660.000 €, dont une partie sera financée par des mécènes et des fonds publics. « *Ce n'est pas seulement une rénovation, c'est une réappropriation économique et patrimoniale du site* », explique Luc Guyard. La mairie de Tonnerre a donc inscrit la Fosse Dionne au concours « Grand

prix du patrimoine et tourisme local » 2025, un dispositif national qui pourrait rapporter jusqu'à 100.000 € de subventions. « *Ce concours devrait réduire de moitié le coût pour la collectivité et accélérer les travaux* », explique Xavier Guinot, directeur de cabinet du maire. En parallèle, une cagnotte citoyenne a été lancée sur une plateforme dédiée,

visant à collecter au moins 50.000 €. « *La mobilisation des habitants est forte, mais il nous faut encore plus de contributions pour sauver le site* », insiste le chef de projet. Les travaux, prévus pour démarrer en février 2026, incluront la reprise intégrale des maçonneries du bassin, la consolidation des murs de soutènement, la res-

tauration complète de la charpente et de la couverture du lavoir, et le réaménagement du belvédère surplombant la source.

VERS UN RENOUVEAU TOURISTIQUE DE TONNERRE ?

Chaque année, la Fosse Dionne attire entre 30.000 et 50.000 visiteurs, bien qu'aucune donnée précise ne soit enregistrée du fait de l'accès libre. « *On constate pourtant une affluence constante, même hors saison* », note Magali Villetard-Marty. Après la rénovation, la municipalité espère voir grimper la fréquentation de 30 %, notamment grâce à une meilleure accessibilité et une mise en valeur renforcée du site.

Au-delà de l'économie, c'est aussi la biodiversité fragile du site qui est en jeu. La Fosse Dionne abrite une faune discrète mais unique, composée de petits poissons et d'escargots aquatiques, menacés par la baisse du niveau d'eau et la prolifération d'algues. « *La restauration va permettre de rétablir l'équilibre hydrologique du site* », assure Luc Guyard, soulignant que les travaux seront menés dans le respect des contraintes environnementales.

Enzo Baudet

Côte-d'Or. L'unité permettra d'assurer une continuité d'accès à une eau potable de qualité dans cette partie côte-d'orientale du Morvan.

L'usine de traitement de l'eau D'Eschamps est lancée



Située sur le territoire de la commune de Champeau-en-Morvan en zone Natura 2000, au cœur du Parc naturel régional du Morvan, l'usine alimentera principalement les habitants de Saulieu, de Champeau-en-Morvan, de Thoisy-la-Berchère et de Villargoix et sera interconnectée avec le réseau de transport le plus vaste du Sesam (Syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan). Elle permettra de sécuriser l'accès à une eau potable de qualité pour le territoire. Dès 2014 en effet, l'exploitant Suez avait alerté la commune de Saulieu quant à la nécessité d'améliorer le traitement des deux usines de production. Les eaux acides du Morvan donnent lieu depuis plus de dix ans à des alertes de l'ARS. L'eau produite observe des dépassements de réfé-

rences de qualité sur les paramètres conductivité et pH.

L'usine, conduite par les équipes Hydrea, spécialisées dans la conception, la réalisation et la réhabilitation des installations de production d'eau et Moingeon, génie civil spécialisé dans les ouvrages de l'eau, sera composée au total de cinq étapes de traitement.

CORRIGER L'ACIDITÉ

En plus de reminéraliser l'eau, elle aura la particularité de traiter le radon, la matière organique, la turbidité ainsi que les métabolites de pesticides. Dès l'arrivée des eaux brutes sur l'usine, une étape de dégazage est réalisée dans une bache spécifique. La turbidité et la matière organique sont retirées par décantation. Les métabolites de pesticides seront, quant à eux, retenus par passage de l'eau sur charbon actif. En complément de ce traitement, l'eau traversera un filtre à calcaire pour permettre sa

remise à l'équilibre, et subira une désinfection UV afin d'éliminer les derniers micro-organismes encore présents. Des panneaux solaires seront également installés sur la toiture du bâtiment afin de produire de l'électricité, nécessaire au bon fonctionnement des nouveaux équipements. Grâce à l'interconnexion avec la ressource de Chênesaint à La Roche-en-Brenil (réalisée en 2022), le réseau pourra mobiliser jusqu'à 1 600 m³ par jour en cas de besoin du Sesam ou du syndicat mixte de Chamboux.

SURCÔÛT

Cette nouvelle infrastructure sécurise ainsi le Morvan sur son versant côte-d'orien en assurant une continuité de service quelles que soient les conditions climatiques ou la survenue d'un sinistre. « *Produire une eau de qualité pour nos collectivités adhérentes est un enjeu majeur, dans un contexte de ressource fragilisée*

par le changement climatique et d'adaptation de nos installations aux polluants émergents. Effectivement, le prix de l'eau, pour les habitants de la commune de Saulieu a augmenté, reconnaît Martine Eap-Dupin, présidente du Sesam. *Mais pas autant qu'il n'aurait dû l'être si la commune avait dû assumer elle-même cette construction, sans parler de l'interconnexion avec Chênesaint. D'autre part, depuis que la compétence a été confiée au Sesam, de nombreux travaux ont été réalisés, notamment la réhabilitation du réservoir de Collonchèvre (162374 €HT). En adhérant au Sesam, Saulieu a simplement adopté le prix de l'eau de l'ensemble des autres communes comme Champeau. Le Sesam permet la mutualisation et évite les surcoûts particulièrement élevés pour Saulieu.* » La mise en route de l'usine est programmée au premier semestre 2026.

Emmanuelle de Jesus

Saône-et-Loire

FORUM RÉGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL. Le 7^e Forum



régional de la culture scientifique, technique et industrielle sur le thème « Recherche(s) et Médiation(s) » aura lieu le 12 juin à partir de 9 h à l'Écomusée de la Bresse Bourguignonne à Pierre-de-Bresse et mettra

à l'honneur les liens entre recherche et société, en explorant les multiples formes de collaboration entre chercheurs et médiateurs. Artistes, scientifiques, médiateurs, chroniqueurs, conservateurs... : autant de regards croisés qui témoignent de la vitalité des démarches et de la créativité des actions de médiation. Parmi les initiatives valorisées cette année, l'exposition « Les méandres du passé », conçue par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne en partenariat avec les archéologues de l'Inrap, offre un exemple de coopération autour d'une fouille sur l'âge du Bronze en Bresse. Une illustration concrète de ce que la rencontre entre territoire, patrimoine et recherche scientifique peut produire. L'objectif de ce forum est aussi de valoriser des projets impliquant activement des chercheurs et des médiateurs en mettant en lumière la diversité des initiatives portées sur l'ensemble de la région.

en bref

Yonne. Neuf haltes nautiques ont été inaugurées, à Bailly, le long du canal du Nivernais. Ces installations flambant neuves sont destinées à mieux accueillir les bateaux de passage mais pas seulement...

L'Auxerrois surfe sur la vague du tourisme fluvial

Bornes électriques pour les bateaux, services d'assainissement, zones d'amarrage confortables... Le cœur du projet est fluvial, bien sûr, mais les nouveaux équipements ne s'arrêtent pas à la berge. Les haltes proposent également des points d'entretien pour les vélos et même des bornes de recharge pour les vélos électriques, afin de répondre aux besoins des cyclotouristes toujours plus nombreux à emprunter la véloroute du canal du Nivernais.

« Ce sont des haltes multi-usages, pensées autant pour les plaisanciers que pour les familles ou les promeneurs du dimanche, résume Lucile Lévêque, représentante de Voies navigables de France (VNF). L'objectif est que chacun puisse profiter du canal comme d'un véritable lieu de vie. » Des haltes nautiques disponibles pour tout le monde, oui, mais pas « des gadgets ». « Il s'agit d'un vrai maillon dans une chaîne cohérente. Le canal est un fil rouge pour le développement de notre territoire », rappelle Crescent



De gauche à droite, Isabelle Joaquina, conseillère départementale, Lucile Lévêque, représentante de VNF, Nathalie Labosse, conseillère régionale, Yves Vecten, maire d'Escamps, Crescent Marault, maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Pauline Girardot, sous-préfète d'Auxerre. Crédit : JDP.

Marault, maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

L'EAU, MOTEUR D'UN TERRITOIRE

Pour rendre ces haltes nautiques attractives, il a fallu rassembler bien plus que des idées, des moyens, de la coordination... et un peu de patience. Le projet a mobilisé un investissement de près d'un million d'euros

(946.733 € TTC précisément), abondé par plusieurs financeurs institutionnels, l'État (143.516 €), le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (215.274 €) et le conseil départemental de l'Yonne (215.274 €). VNF a également contribué à cet effort collectif (17.462 €), tandis que la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a assuré un reste à charge de 355.207 €. Un engagement financier important qui se veut à la hauteur de

l'ambition portée par le territoire.

L'investissement coïncide avec une stratégie fluviale à long terme. L'agglomération auxerroise - l'une des rares de Bourgogne Franche-Comté à avoir pris la compétence « halte nautique » - voit plus loin puisqu'elle envisage la création d'un nouveau port à Auxerre, l'installation de microcentrales hydroélectriques pour valoriser le potentiel de l'Yonne et la réhabilitation des maisons éclusières, souvent inoccupées, mais pleines de promesses. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1.300 bateaux ont franchi l'écluse du Batardeau en 2024 confirmant l'attractivité croissante de la voie d'eau.

Présente lors de l'inauguration, Pauline Girardot, la sous-préfète d'Auxerre, a insisté sur le caractère exemplaire du projet. « C'est un aménagement cohérent, bien pensé, et qui s'inscrit dans une logique de transition écologique, à laquelle l'État est fier d'apporter son soutien. » Un sentiment partagé par tous les partenaires présents.

Enzo Beaudet

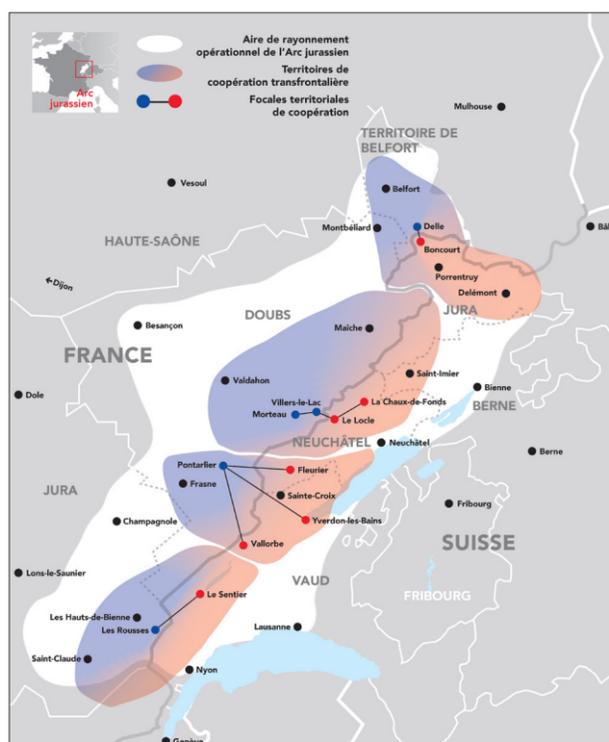
Région BFC. L'évènement a été fêté le 19 mai dernier devant élus et représentants des institutions et des milieux socio-économiques.

L'Arc jurassien a 40 ans

La plateforme d'échanges Arcjurassien.org a 40 ans. Une date fêtée le 19 mai à Villers-le-Lac devant plus de 170 élus, et représentants des institutions et des milieux socio-économiques. Cette journée de partage et de réflexion sur la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien a thématiqué les réalisations passées et les projets futurs, en présence des co-présidents de l'organisme, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, Stéphane Theurillat, ministre du canton du Jura et président d'arcjurassien.ch et Paul Mourier, préfet de région BFC. Les enjeux du développement de l'Arc jurassien ont été discutés à la lumière des résultats d'une étude conduite par Statistique Vaud sur les perspectives démographiques de ce territoire à l'horizon 2050. Les scénarios oscillent entre croissance modérée (scéna-

rio optimiste) et décroissance (scénario pessimiste), avec des variations selon les territoires de coopération. Ces projections permettent d'orienter les autorités dans leurs réflexions et priorités d'actions dans un territoire soumis à de fortes pressions (foncier, mobilités, main-d'œuvre). Des outils existent pour répondre à ces enjeux. Le plus important d'entre eux est le programme européen Interreg France-Suisse, qui a permis de soutenir des projets structurants à l'échelle de l'Arc jurassien, comme la Communauté du savoir ou l'association Arc Horloger. Le premier met en réseau les universités et les écoles d'ingénieurs de l'Arc jurassien franco-suisse ; le second réunit les détenteurs suisses et français des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art, savoir-faire récemment inscrits à l'Unesco.

Emmanuelle de Jesus



Crédit : région BFC

Yonne

DEUX AAP ET UN AMI CONTRE LES ADDICTIONS. « Les conduites addictives sont aujourd'hui la première cause de mortalité en France et emportent des conséquences multiples en matière de santé publique, d'insertion sociale et de sécurité », rappelle la préfecture de l'Yonne, qui a conduit dès 2023, un plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives. En soutien de cette mobilisation, deux appels à projets (AAP) et un appel à manifestation d'intérêt (Ami) ont été lancés à l'attention des associations, collectivités et structures de soins. Les deux premiers dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) 2025 et le troisième en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions 2025.

♦ Plus d'informations sur yonne.gouv.fr

L'YONNE DÉJÀ PLACÉE EN VIGILANCE SÉCHERESSE PAR LA PRÉFECTURE. Cette décision a été prise le 22 mai dernier lors du comité « ressources en eau » à la suite du déficit pluviométrique enregistré lors des mois de février, de mars et d'avril ainsi qu'une forte baisse du débit des cours d'eau. « Cette mesure vise notamment à informer et sensibiliser les élus, les usagers et la population de la situation actuelle de la ressource en eau. Dans la mesure où la situation perdurerait et que le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sécheresse serait constaté, des mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés seraient prises, écrit la préfecture de l'Yonne. Le préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie, ainsi qu'à anticiper les éventuelles restrictions d'usage qui pourraient être mises en œuvre ».

Jura

UNE ANCIENNE DÉCHARGE RÉHABILITÉE EN CENTRALE SOLAIRE. Elmy, énergéticien français 100% renouvelable, lance un projet de centrale photovoltaïque au sol de 1 Mwc à Blye, sur une ancienne décharge communale qui sera réhabilitée pour produire de l'électricité verte. La centrale générera à terme 1.216 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 540 habitants, avec une production entièrement injectée sur le réseau. Les prochaines étapes incluent un pré-diagnostic environnemental déjà débuté, suivi de travaux de construction prévus pour l'automne 2026, pour une mise en service début 2027.

ENGIE SOLUTIONS MODERNISE LE RÉSEAU DE CHALEUR DE LONS-LE-SAUNIER. La Ville de Lons-le-Saunier a confié à Engie Solutions le développement et la modernisation de son réseau de chaleur. Ce nouvel accord vise à renforcer l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération, à améliorer la performance énergétique et à étendre le réseau sur 8 kilomètres supplémentaires. Il permettra le raccordement de 57 nouveaux bâtiments, dont environ 700 logements, tout en maintenant un taux de 85 % d'ENR&R. Ce projet structurant s'inscrit pleinement dans la stratégie locale de transition énergétique et bénéficiera aux habitants ainsi qu'aux équipements publics majeurs comme l'hôpital de Lons-le-Saunier.

en bref

LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2025

DISPONIBLE
EN KIOSQUES

LUNDI 23 JUIN

108 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ
ÉCONOMIQUE
DE LA CÔTE D'OR



Europe

Politique. Le Medef Territoires Franc-Comtois a organisé un temps d'échanges avec les entreprises comtoises autour des grands enjeux européens, à Grandvillars, dans les locaux de Lisi, en compagnie de Fabrice Le Saché, vice-président du Medef en charge de l'Europe et du député européen Christophe Grudler.

« Les entrepreneurs ont toujours foi en l'Europe »

Le Journal du Palais. Pourquoi avoir choisi la Bourgogne Franche-Comté pour échanger sur l'Europe ?

♦ **Fabrice Le Saché, vice-président du Medef, en charge de l'Europe et fondateur d'AeraGroup (34 M€ de CA en 2024).** Cela ne doit rien au hasard. Venir dans ce territoire carrefour de l'Europe, c'est envoyer un signal vis-à-vis de l'industrie, qui est prédominante ici et un sujet de préoccupation vis à vis notamment de la concurrence suisse. Aujourd'hui, le contexte mondial est turbulent. Torturé. Les crises se multiplient, elles deviennent la norme.

♦ **L'Europe a-t-elle un rôle à jouer dans la résolution de ces crises ?**

♦ **Fabrice Le Saché.** Le Medef est très attaché à l'échelon européen, convaincu que nous avons besoin de l'Europe pour surmonter les défis de la concurrence internationale exacerbée, du risque de décrochage avec les USA et la Chine, des transitions écologique et numérique qui sont des synonymes de mur d'investissements, du choc démographique... Si le levier européen est absolument nécessaire pour nos entreprises - un marché intérieur de 450 millions d'habitants, un espace inégal de libertés (libre circulation des biens, personnes, services, capitaux), une balance commerciale excédentaire vis à vis du reste du monde, une réponse efficace aux crises (plan de relance Next-Gen, eurobonds,...), un pôle d'attractivité (plus de 10 pays veulent rejoindre l'UE et le Brexit n'est pas un succès économique) - il n'en demeure pas moins que le contexte mondial a profondément changé et nécessite un nouveau cap, il faut adapter nos outils et nos façons d'agir.

♦ **Christophe Grudler, député au Parlement européen, président de l'intergroupe parlementaire pour le nucléaire et coordinateur de la commission industrie et énergie.** Aujourd'hui l'industrie et l'économie européenne en général est à la croisée des chemins et quand on est à la croisée des chemins, il faut s'arranger pour ne pas aller dans un cul de sac. Il faut pouvoir trouver là, où demain, va se profiler l'auto-

route, tracer un chemin pour que l'Europe reste le premier marché du monde. Sur la question des coûts de l'énergie pour les entreprises, lesquelles demeurent deux fois plus élevées dans l'Union européenne qu'aux Etats-Unis et sur la décarbonation, un texte d'importance est attendu pour le dernier trimestre de l'année qui doit permettre d'accélérer la décarbonation de l'industrie. D'ici là, il faudra se bagarrer sur les questions d'énergie et ça c'est un grand combat européen. Nous avons les armes pour cela comme la réforme du marché de l'électricité qu'on a engagé avec ces contrats de long terme qui vont permettre de stabiliser un peu les prix sur le marché. Il y a aussi la révision du REPowerEU qui exclut, cette fois-ci, le gaz et le nucléaire russes et ouvre enfin la porte des financements de la décarbonation à l'hydrogène bas carbone issu du nucléaire, alors que jusqu'ici on ne reconnaissait que l'hydrogène provenant des énergies renouvelables. La Commission prévoit désormais le développement de 20 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable, pour moitié produit en Europe et pour moitié importé. Pour cela, on devrait également entendre parler de préférence européenne et de production ici chez nous. Les lignes sont en train de bouger dans le sens du renforcement de notre résilience européenne. Ce qui devrait renforcer la compétitivité de nos entreprises parce qu'il est clair que si l'on arrive à produire localement sans dépendre des aléas et des besoins de matière critique venu d'autres continents et bien on aura un vrai avenir pour nos industries. Je rappelle un unique chiffre : l'Europe importe 62% de son énergie, soit entre 350 et 360 Mds€ d'importation d'énergie fossiles. Si on veut que l'Europe continue à peser dans le monde, il faut que ce marché européen soit le plus intégré possible. Une étude récente a montré que l'on pouvait gagner jusqu'à trois points de PIB dans le cadre d'une meilleure intégration du marché commun. Alors, bien sûr, il y a des difficultés, des points à améliorer, mais moi je revendique une sorte d'intelligence collective entre les parlementaires que nous sommes et l'ensemble des parties prenantes et le Medef est clairement pour moi une partie prenante importante. Par ailleurs, je crois qu'il faut aujourd'hui accompagner la



Christophe Grudler, député européen, Fabrice Le Saché, vice-président du Medef, en charge de l'Europe et Emmanuel Viellard, directeur du Medef Territoires Franc-Comtois. Crédit : JDP.

demande, construire des incitations financières, pour baisser les prix. Et pour financer cette politique, il ne faut pas hésiter à recourir à l'emprunt. Je crois en la capacité d'endettement de l'Europe car ses finances sont saines. Cet emprunt commun doit toutefois être remboursé par des ressources propres.

♦ **Fabrice Le Saché.** L'urgence c'est aussi une meilleure reconnaissance de la neutralité technologique. C'est pourquoi le Medef a lancé ce 12 février à Paris l'Alliance patronale pour le nucléaire (14 patronats européens présents, 19 nationalités représentées, +150 participants) et souhaite en faire une instance de dialogue et d'échange avec toutes les parties prenantes pour soutenir une contribution forte de l'énergie nucléaire aux objectifs européens. Une stratégie qui porte ses fruits. Récemment, le nouveau gouvernement allemand se montre beaucoup plus réceptif et a assuré qu'il ne bloquerait plus les textes européens visant à reconnaître le nucléaire comme une part fondamentale du mix énergétique européen.

♦ **Parmi les freins également évoqués par les entreprises la réglementation excessive revient souvent ? qu'en est-il ?**

♦ **Fabrice Le Saché.** Le Medef est à la

manœuvre pour rendre l'objectif de simplification présenté par la Commission européenne le plus ambitieux possible. D'après le rapport Draghi, entre 2019 et 2024, l'UE a adopté 13.000 actes contre seulement 3.500 lois fédérales et 2.000 résolutions aux États-Unis. En outre, les pays européens ont produit bien plus de réglementations que les US, compliquant un marché déjà fragmenté. Les chefs d'entreprise demandent instamment une révision complète des lois et actes délégués existants pour réduire les coûts inutiles, une application systématique des outils d'amélioration réglementaire (tests PME, évaluations d'impact), des objectifs clairs pour diminuer les coûts de conformité, une simplification des processus pour les projets verts.

♦ **Emmanuel Viellard, directeur général du groupe Lisi et président du Medef Territoires Franc-Comtois.** Il y a certes les directives européennes mais il y a aussi la surinterprétation française. Vous savez que la France est le phare du monde. On éclaire loin. Le problème c'est que nous industriel au pied du phare on est dans l'obscurité et donc on subit toutes les conséquences. Je prends l'exemple

de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D) : c'est d'une complication inouïe. Je vous épargne le nombre de points à à suivre, à publier, à analyser... Regardez sur internet notre rapport. Vous verrez qu'il y a 185 pages pour une petite boîte comme la nôtre.

♦ **Comment le Medef porte-il la voix des entreprises en Europe ?**

♦ **Fabrice Le Saché.** Nous avons inauguré avec le président Patrick Martin en février une maison du Medef à Bruxelles qui vise à accueillir les fédérations, les syndicats, les entreprises et recréer une sorte d'action du secteur privé français à Bruxelles (là où 60 à 80 % des réglementations se font) pour défendre nos points de vue, nos positions et les spécificités de l'économie française. Mais nous devons être également présents dans toutes les autres capitales européennes parce qu'avec l'élargissement on est passé à 27 pays et la France n'a pas vraiment pris peut-être la conscience de cet élargissement. Donc c'est très important pour nous d'être à Tallinn, d'être à Lisbonne, d'être dans toutes ces villes-là parce que aujourd'hui tout ce qui est rapporteur au Parlement, ça peut être un eurodéputé roumain ou bulgare et donc c'est très important en terme d'influence, de diplomatie économique, d'être présent aussi dans les pays plus petits qui ont un pouvoir démultiplié grâce à l'Europe. Nous voulons montrer que la France peut se glisser dans d'autres projets portés par d'autres... Cela n'empêche pas de faire également le travail auprès de l'Allemagne, de l'Italie... On a des forums bilatéraux et donc cette diplomatie économique, elle est très active et elle se thématise.

♦ **Emmanuel Viellard.** Ici, avec la filière automobile, la proximité avec la Suisse nous sommes très exposés. Nous souhaitons donc que notre voix, nos intérêts soient portés au niveau européen. Après, l'acte de foi des entrepreneurs vis-à-vis de l'Europe reste toujours là : les entrepreneurs sont fondamentalement européens.

Propos recueillis par Frédéric Chevalier

en bref

Ukraine

PATRICK MOLINOZ : « DES SIGNAUX FORTS D'ENVIE D'AVANCER ».



En juin 2025, sera soumis au vote de l'assemblée régionale un accord de coopération avec l'Oblast et la ville ukrainienne de Vinnytsia, il sera soumis au vote de l'assemblée en juin 2025. Interrogé à ce sujet par nos confrères de TotalEU production en marge des travaux du Comité européen des régions à Bruxelles, Molinoz a souligné les perspectives fortes d'un partenariat à trois entre la Bourgogne-Franche-Comté, l'oblast de Vinnytsia (Ukraine) et le land de Rhénanie-Palatinat (avec lequel la région est jumelée depuis plus de 60 ans). « Le Comité

européen des régions, c'est aussi l'occasion d'échanger avec nos collègues élus des autres régions villes d'Europe et même ceux que l'on côtoie habituellement. La Bourgogne Franche-Comté est jumelée avec la Rhénanie-Palatinat depuis plus de 60 ans. J'ai pu aujourd'hui échanger avec un élu de Rhénanie-Palatinat sur une perspective de partenariat croisé avec l'Oblast de Vinnytsia (Ukraine, Ndlr). Le nouveau ministre président de Rhénanie-Palatinat a donné des signaux forts d'envie d'avancer sur un partenariat structuré avec ceux de l'Oblast de Vinnytsia. Et comme

la région Bourgogne Franche-Comté va voter ce partenariat le 27 juin prochain, et bien nous avons pu débiter ces discussions et peut-être avec comme objectif à la fin d'avoir un accord à trois. La Rhénanie-Palatinat, l'Allemagne, la France, la Bourgogne Franche-Comté et l'Ukraine, l'Oblast de Vinnytsia. Tout ça dans cette perspective de soutien, d'appui à l'Ukraine en général vers le chemin d'entrée dans l'Union européenne que nous appelons de nos vœux ».

Source : TotalEU production

Opinions

Menace sur MaPrimeRénov' : un coup de poignard pour le bâtiment !

Denis Guigue, président de la CAPEB 71

Plusieurs sources font état d'une possible suspension des aides de MaPrimeRénov' (3,6 milliards d'euros) pour financer les travaux de rénovation énergétique des logements et ceci dès le mois de juillet. Il n'y aurait plus assez de crédits... Le ministère du Logement, qui a été immédiatement interpellé par la CAPEB, n'a pas confirmé et déclare qu'il prendra une décision courant juin (depuis la décision de suspension a été confirmée en raison de nombreuses fraudes. Le dispositif devrait revenir en fin d'année. Ndlr). La CAPEB 71 reste prudente mais il est clair que le dispositif est clairement menacé. En Saône-et-Loire, ce sont des centaines d'artisans positionnés sur le marché de la rénovation énergétique qui vont être impactés.

Alors que le secteur du bâtiment

(9.700 salariés en Saône-et-Loire) souffre maintenant depuis plus de 2 ans d'un recul très significatif de son activité (- 6 % sur un an en Bourgogne Franche-Comté, + 17,4 % de défaillances d'entreprises), venir remettre en cause brutalement les aides de MaPrimeRénov', qui soutiennent le marché de l'entretien rénovation - sans aucune concertation - relève à minima de l'incompétence, au pire de la mise à genou délibérée d'un secteur pourtant vital pour l'économie locale et pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Si cette information venait à être confirmée, il s'agirait d'un véritable coup de poignard dans le dos des artisans du bâtiment... Voilà des années que la CAPEB 71 demande que MaPrimeRénov' soit réformée pour la rendre plus claire et plus stable et pour permettre à l'Etat de mieux

lutter contre les fraudes. Malheureusement, le dispositif est piloté à vue par des technos au sein des cabinets ministériels, qui ne cessent de changer les règles sans aucune considération pour les clients et les artisans. En réponse, et parce que le système n'est plus maîtrisé, on envisage de le supprimer ! C'est une aberration et un contre-sens. Il est temps de que le Gouvernement écoute les acteurs de terrain, et organise sans délai un Grenelle du Logement pour remettre à plat toute la politique du logement de ce pays.

La CAPEB 71 va se mobiliser fortement pour que les aides en faveur de la rénovation énergétique des logements puissent perdurer et de façon efficiente. Le secteur du bâtiment, pilier de l'économie, mérite mieux qu'une politique de gribouille.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Boisson énergisante



On ouvrait la radio (oui, il en reste qui le font), la télé (itou), on scrollait son téléphone, on scrutait les réseaux et c'était la litanie : les morts de Gaza, les morts de l'Ukraine, les blessés de Boulder, l'attaque de Puget-sur-Argens. Sang, sang, sang. Larmes et désespoir.

Et puis... Lois.

Lois Boisson.

Lois Boisson, de Dijon.

Inconnue sauf des initiés et des passionnés de tennis. Lois, si prometteuse déjà, que Roland-Garros lui avait fait parvenir l'année dernière une invitation pour se frotter aux joueuses du Grand Chelem. Mais voilà, le destin est parfois cruel et brise les espoirs comme il arrache les ligaments.

Oui mais...

Lois.

Lois est un roc, elle a un cap : revenir. Alors elle s'entraîne dès que sa santé le permet. Elle lance une cagnotte en ligne pour lui permettre de financer son retour. Seuls trois donateurs se cotisent pour quelques centaines d'euros. Mais elle s'accroche, elle a la gagne. Et cette fois-ci, elle honore l'invitation de 2024.

Et là...

L'incroyable.

Au premier tour, elle, la 361e mondiale bat la 24e.

Deux jours plus tard, elle passe le deuxième tour.

Deux jours encore, et une victoire.

Et on commence à s'emballer autour d'elle...

Le 2 juin, elle bat la 3e mondiale, le 4 la 6e et on se prend à rêver... Une Française en demi-finale de Roland Garros, on n'avait pas vu ça depuis 14 ans.

Oui le 5 juin, la pression était énorme et en face d'elle une vétérane de 21 ans (!), déjà vainqueur en Grand Chelem, Coco Gauff. Alors elle a trébuché.

Mais cet espoir immense qu'elle a soulevé.

Ces minutes pendant lesquelles on ne respirait plus, les cris de joie dans les fanzones, voilà quelque chose qu'elle nous a donné et qui n'appartient qu'à elle pour l'éternité.

Et pendant ces minutes où l'on a oublié les morts, les larmes et le sang, où les seuls cris étaient des cris de joie, la vie était belle, alors pour ça, merci Lois et...

À l'année prochaine !

Le regard de Faro

LA TNT REDISTRIBUE SES FRÉQUENCES

CHÉRIE... CNEWS EST DEVENUE DE GAUCHE !!!



NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIETE

ROSE21-12

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000,00 €
Siège social : 50 Rue des Forges
21000 DIJON
En cours d'immatriculation

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ROSE21-12
Siège : 50, Rue des Forges 21000 DIJON

Durée : 99 ans
Capital : 5.000 €
Objet : la Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'achat, la vente de tous produits d'habillement, d'équipement de la personne et d'accessoires ;
- l'achat, la vente de tous produits d'équipement de la maison et de tous objets de décoration ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Sébastien RAYMOND, né le 12/11/1969 à DIJON (Côte d'Or), demeurant 5 Bis Rue de l'Eglise 21110 FAUVERNEY
Directrice Générale : Madame Marie-Josèphe FOLLIOU épouse RAYMOND, née le 21/02/1972 à DIJON (Côte d'Or), demeurant 5 Bis Rue de l'Eglise 21110 FAUVERNEY

Immatriculation : au RCS de DIJON.
Pour avis,
L2502506

DIMIL

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société DIMIL, SARL au capital de 5 000 euros. Siège social : 5 rue Vauban, 21000 DIJON, Durée : 99 ans, Objet social : Bar, brasserie, restauration. Les gérants sont Madame Sophie DIDEY et Monsieur Ilane MAOR demeurant tous deux 4 rue des Capucines 21000 DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2502733

TRANSPORT P-C LAUNOY

Aux termes d'un acte électronique en date du 02/06/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 500 €, dénommée TRANSPORT P-C LAUNOY, dont le siège social est situé 3, rue de la Tiare - 21110 TART-LE-HAUT, qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, le transport routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. M^{me} Charlène LAUNOY, demeurant 3, rue de la Tiare - 21110 TART-LE-HAUT, assure la gérance sans limitation de durée.

L2502706



VENDEZ VOS VINS

Par acte sous seing privé en date du 27 mai 2025 est constituée la société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : VENDEZ VOS VINS.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

L'achat et la vente, en direct ou à distance, notamment par Internet, de vins et spiritueux, produits régionaux, articles de cave aux clients particuliers et professionnels ;

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

SIEGE SOCIAL : 29 rue Chabot Charny - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune.

PRÉSIDENTE : La société LMTM, société à responsabilité limitée, au capital de 1,00 €, dont le siège social se situe au 93 rue Senouque - 78530 BUC, immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES au numéro 938 120 029. IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2502732



SELARL VG CONSEIL
Valère GROSJEAN
Michael SCHRIFFTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

GP HOLDING

Dénomination : GP HOLDING Forme : SASU Capital : 500 € Siège social : DIJON (21), 5 rue Molière Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : l'acquisition par tout moyen, apport en nature, achat, souscription de toutes actions, parts sociales, droits sociaux, valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toute affaire ou entreprise commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; la participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise par voie de création de société ou de participation à leur capital ; la réalisation de toute prestation de services entrant dans le cadre d'une société holding ; et plus généralement, la réalisation de toutes prestations de services, administratifs, commerciales, techniques, entrant dans les domaines précédents ; et encore plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. Durée : 99 ans Apports en numéraire : 500 € Président : Faustin GROSJEAN à MARSEILLE (13), 5^{ème} arrondissement, 108 rue Sainte Cécile Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions Agrément : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote Prémption : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés RCS : DIJON Pour avis : Le président L2502736



SELARL VG CONSEIL
Valère GROSJEAN
Michael SCHRIFFTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCI FG1

Dénomination : SCI FG1 ; Forme : SC ; Capital : 1 000 € ; Siège social : DIJON (21) 5 Rue Molière ; Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, de tous immeubles bâtis ou non-bâtis que la société pourrait acquérir ou recevoir en apport, la gestion de toutes valeurs, mobilières, droits sociaux qu'elle pourrait acquérir ou qui pourrait lui être apportés, la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés ; la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers ; Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société ; Durée : 99 ans ; Apport en nature : néant ; Apport en numéraire : 1 000 € ; Gérance : Faustin GROSJEAN, MARSEILLE (13) 108 rue Sainte Cécile ; Cession de parts : Agrément du collège de la gérance dans tous les cas. RCS : DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2502550

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



Notaires

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

HLGE

LONGCHAMP (21110) 2 rue du Bourg

Suivant acte reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON, le 30 mai 2025, il a été constituée la société en nom collectif dénommée «HLGE» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : LONGCHAMP (21110) 2 rue du Bourg
CAPITAL SOCIAL : QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 €)

OBJET SOCIAL : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de bar, bimbelerie, journaux, loto et jeux brasserie auquel est attaché la gérance d'un débit de tabac, exploité à LONGCHAMP (21110), 2 rue du Bourg, connu sous le nom de «L'Escale».

L'activité d'épicerie, de restauration traditionnelle, de traiteur et dépôt de pain.

L'activité de point relais pour la livraison de colis aux particuliers et professionnels, et de service de pressing.

La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés.

GÉRANCE : Monsieur Sébastien PETITE demeurant à ROUVRES EN PLAINE (21110) 23 rue Philippe de Rouvres.

Pour avis, Me François PENY
L2502737

GOLDEN COAST

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mai 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : GOLDEN COAST.
SIÈGE SOCIAL : 15 bis cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON.
CAPITAL SOCIAL : 350 €.

OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

1. La production et la coproduction de tous spectacles vivants ;

2. Le conseil artistique dans le cadre de l'organisation de tous spectacles vivants ;

3. La location d'espaces pour l'organisation d'événements, le développement et la promotion d'artistes ;

4. Le merchandising et produits dérivés relatifs aux spectacles vivants produits et notamment sa vente en direct ou en ligne (T-shirts, casquettes...);

5. La vente directe ou indirecte, notamment par le biais de prestataires, de concessions ou de sous-traitants, de produits de restauration et de boissons, alcoolisées ou non, dans le cadre des événements organisés ou produits ;

6. La mise en valeur de la marque «Golden Coast» sur les supports audiovisuels et réseaux sociaux, la conception, la réalisation et la diffusion sur différents supports d'actions de promotions de personnes privées ou publiques, le conseil en développement d'image de marque, la création de contenus sur les réseaux sociaux, la formation aux réseaux sociaux ;

7. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Monsieur Stéphane WEHRLÉ, demeurant 39 rue de la Ravadière - 44340 BOUGUENAIS.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Conformément aux dispositions statutaires.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis, Me François PENY
L2502740



HRFINANCE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/06/2025, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : HRFINANCE

Objet social : La prise de participation dans des sociétés, quel que soit la forme de ces sociétés et/ou leurs activités.

La gestion et l'animation de ces participations, Le support administratif, financier, stratégique, commercial, comptable, informatique aux sociétés détenues, La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 60 Route de Dijon, 21250 AUVILLARS SUR SAONE

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. ROSLYJ Hugo 60 Route de Dijon 21250 AUVILLARS SUR SAONE

Admission aux assemblées et droits de votes : ARTICLE 29 : ASSEMBLEE GENERALE1. Lieu de réunion: Les assemblées sont tenues en France ou à l'étranger, suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.2. ReprésentationTout Associé ne peut se faire représenter en assemblée générale que par un autre Associé en vertu d'un pouvoir.Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement Associés. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet.Pour toute procuration d'un Associé sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par l'auteur de la convocation et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'Associé doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.3. VotesLes votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs Associés représentant ensemble le dixième du Capital représenté à l'assemblée.Les Associés peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales.

L2502746

Pour avis, Me François PENY
L2502737



Vogue invest & restauration

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/05/25 à BEAUNE il a été constituée une société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : Vogue invest & restauration

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique.

OBJET : Prise de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise ; fourniture de prestations de services administratives, comptables, financières et de gestion.

Commissionnaire, grossiste, achat-revente de vins

CAPITAL SOCIAL : 200 000 euros.

SIÈGE SOCIAL : BEAUNE (21200) 22 rue de Chorey

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

GÉRANT : M. Pierre de VOGÛE demeurant 22 rue de Chorey 21200 BEAUNE

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de DIJON (Cote d'Or).

Pour avis et mention : Le gérant.
L2502752



ROBIN

Groupement forestier
au capital de 1.250.000 Euros

Siège social :

1 rue de l'aumônerie
21220 GEVREY CHAMBERTIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 28 mai 2025, il a été formé un groupement forestier, société civile à statut légal particulier, régi par les dispositions des chapitres I et II du titre IX du livre III du Code civil et des dispositions des titres III des livres III du Code forestier (partie législative et partie réglementaire), présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ROBIN.

SIÈGE : GEVREY CHAMBERTIN (21220), 1 rue de l'Aumônerie.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, ainsi que de tous terrains boisés ou à boisier que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

CAPITAL : 1.250.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

GÉRANCE : La société DOMAINE ARMAND ROUSSEAU, SAS au capital de 1.959.696 € dont le siège social est 1 rue de l'aumônerie à GEVREY CHAMBERTIN (21220) immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 307 017 962, a été nommée gérant de la société sans limitation de durée.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La gérance.
L2502760

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ENERGIE PRO HABITAT 21

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Impasse André MOISSON
21800 SENNECEY LES DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON du 01 Juin 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : ENERGIE PRO HABITAT 21.

Siège social : 2 Impasse André MOISSON, 21800 SENNECEY LES DIJON.

Objet social : Ravèlement de façades, isolation par l'extérieur, pose de papier peint, carrelage, de placoplâtre et de bandes de finition et peinture extérieure et intérieure.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 €.

Gérance : Monsieur Samand BABAYAN, demeurant 2 Impasse André Moisson 21800 SENNECEY LES DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON-21000.

Pour avis La Gérance

L2502787

SCI LS IMMO

Avis rectificatif

Suite à l'annonce n° L2502753 parue le 5 juin 2025, il convenait de lire :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mai 2025 il a été constituée une société.

Siège social : 36 rue Louis Blanc - 21000 DIJON.

Les co-gérants :
- Monsieur Robin, Maxime HARISTOY, né le 27 avril 2000 à SCHILTIGHEIM, demeurant 31 bis rue Monge - 21000 DIJON, de nationalité française, célibataire ;

- Monsieur Geoffroy, Alexis KOLB, né le 8 juin 1990 à STRASBOURG, demeurant 8 avenue Raymond Tézier - 38500 VOIRON, de nationalité française, célibataire.

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales : Monsieur Robin, Maxime HARISTOY, né le 27 avril 2000 à SCHILTIGHEIM, demeurant 31 bis rue Monge - 21000 DIJON, de nationalité française, célibataire ; Monsieur Geoffroy, Alexis KOLB, né le 8 juin 1990 à STRASBOURG, demeurant 8 avenue Raymond Tézier - 38500 VOIRON, de nationalité française, célibataire.
L2502795

MODIFICATION

DE STATUTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SINGH

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 510 Euros
Siège social :
42 rue Berbisey - 21000 DIJON
RCS Dijon 893 320 143

Avis de transfert

Par décision du 21/05/2025, le siège social est transféré du 42 rue Berbisey - 21000 DIJON au 20 avenue Roger Salengro - 89400 MIGENNES avec effet rétroactif au 22 avril 2025.

Gérant : Monsieur Maninder SINGH demeurant 2 rue Saint-Exupéry - 89000 AUXERRE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis : Le gérant.

L2502584

LOUIS

Société civile
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 17 rue Poterne
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 482 226 818

Transfert de siège social

Par décision en date du 20 mai 2025, les gérants, seuls associés de la société dénommée LOUIS, constituée pour une durée de 30 années à compter du 11 mai 2005, ayant pour objet social : - l'acquisition, la prise de participation sous toutes les formes de biens et droits mobiliers, y compris la détention en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété de parts de sociétés, - contracter les emprunts et consentir toutes garanties pour faciliter les détentions de biens et droits mobiliers, - la gestion de son propre portefeuille de valeurs mobilières, - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Monsieur Philippe CHAUSSADE et Madame Rolande SEBILLAULT, son épouse, demeurant ensemble à BEAUNE (21200), 34 rue Sainte Marguerite, en qualité de gérants, ont décidé de transférer le siège social initialement fixé à BEAUNE (21200) 17 rue Poterne, au 34 rue Sainte Marguerite (21200) BEAUNE.

Les statuts ont été corrélativement modifiés.

En conséquence, la société, qui était immatriculée au R.C.S. de DIJON fera l'objet d'une modification de siège audit R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Les gérants.

L2502606

BELENA

Société civile immobilière
au capital de 575.000,00 Euros
Siège social : 17 rue Poterne
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 818 892 952

Transfert de siège social

Par suite d'une délibération des associés en date du 20 mai 2025, les gérants de la société dénommée BELENA, constituée pour une durée de 50 années à compter du 9 mars 2016, ayant pour objet social : - l'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou la mise à disposition gratuite de biens ou droits immobiliers que la société se propose d'acquérir, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Monsieur Philippe CHAUSSADE et Madame Rolande SEBILLAULT, son épouse, demeurant ensemble à BEAUNE (21200), 34 rue Sainte Marguerite, en qualité de gérants, ont décidé de transférer le siège social initialement fixé à BEAUNE (21200), 17 rue Poterne, au 34 rue Sainte Marguerite (21200) BEAUNE.

Les statuts ont été corrélativement modifiés.

En conséquence, la société, qui était immatriculée au R.C.S. de DIJON fera l'objet d'une modification de siège audit R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Les gérants.

L2502607

HOLDING SEBASTIEN GOSSOT

Société à responsabilité limitée au capital de 5.600 Euros porté à 200.000 Euros
Siège social : 5 rue Amiral Violette
21110 LONGEAULT PLUVAULT
820 606 945 R.C.S. Dijon

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 mai 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 194 400 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE SIX CENTS € (5.600 €).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE € (200.000 €).

L2502675

COLOMBE

Société civile au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 17 rue Poterne
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 482 226 933

Transfert de siège social

Par décision en date du 20 mai 2025, les gérants de la société dénommée COLOMBE, constituée pour une durée de 99 années à compter du 11 mai 2005, ayant pour objet social : - l'acquisition d'immeubles ou de parts de sociétés immobilières par la société, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Monsieur Philippe CHAUSSADE et Madame Rolande SEBILLAULT, son épouse, demeurant ensemble à BEAUNE (21200), 34 rue Sainte Marguerite, en qualité de gérants, ont décidé de transférer le siège social initialement fixé à BEAUNE (21200), 17 rue Poterne, au 34 rue Sainte Marguerite (21200) BEAUNE.

Les statuts ont été corrélativement modifiés.

En conséquence, la société, qui était immatriculée au R.C.S. de DIJON fera l'objet d'une modification de siège audit R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Les gérants.

L2502608

FINANCIA EXPERT

POMPES FUNEBRES JEAN-LUC LEFEVRE

Forme : EURL.
Capital social : 3000 Euros.
Siège social : 9 Rue D'ABRANTES,
21500 MONTBARD.
750013039 RCS de Dijon.

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Aux termes de l'AGE en date du 30 mai 2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Monsieur Jean-Luc LEFEVRE, demeurant 12 rue Edmond Mathieu, 21500 Montbard.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Transmission des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Agrément dans tous les autres cas.

Mention sera portée au RCS de Dijon

L2502633



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

911 WILSON

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
Siège social :
17 rue d'Auxonne - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 898 690 896

Aux termes d'une assemblée générale en date du 05/06/2025, les associés ont pris acte de la démission de la société 911 INC de ses fonctions de président à compter de ce jour et ont décidé de son remplacement, pour une durée indéterminée et à compter de cette même date, Monsieur Abdulghani JOUMAA, demeurant chez Monsieur Akram JOUMAA, 22 rue des Prévôts - 21600 LONGVIC. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2502687

MOTO ECOLE DE LA COTE D'OR

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 3 000 euros
Siège social : 60 D avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
894 525 211 RCS DIJON

Adjonction d'activité

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- Escorte et guidage de convoi exceptionnel en moto.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la gérance

L2502703



Notaire

SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosse - 21000 DIJON

SAS «CHELSAAN»

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 14 Bis rue du Docteur Edouard Laguesse 21000 DIJON
RCS : 833 794 845

Modification de statuts

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, Notaire à DIJON, le 28/05/2025, il est procédé aux modifications suivantes. Mandataires sociaux : démission de M^{me} Peggy MOREL de sa qualité de Président et de M. Julien BICOCCI de sa qualité de Directeur général, dt ensemble à DIJON (21) 14 Bis rue du Docteur Edouard Laguesse; nomination de M. Sébastien REMOND en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée, dt à GASSIN (83580) 57 Chemin des Sablas. Nouveau siège social : 4 allée des Echannes 21121 FONTAINE LES DIJON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

POUR AVIS : Me CONVERS

L2502741

DOS SANTOS-POTTIER-MILLOT -HAMDADOU

SC au capital de 31 272,48 €
Siège social : 11 RUE EDMÉ MILLOT
21350 VITTEAUX
330 501 859 RCS DIJON

Aux termes d'un ASSP en date du 02/04/2025, M^{me} Annick POTTIER a cédé, avec effet au 31/03/2025, 513 parts sociales à M. Cyril PRELAT demeurant 2 CHEMIN DE L'ORMEAU 21140 GENAY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Par décision de l'Assemblée générale du 02/04/2025, il a été décidé :

- de la nomination de M. Cyril PRELAT demeurant 2 CHEMIN DE L'ORMEAU 21140 GENAY en qualité de Gérant en remplacement de M^{me} Annick POTTIER, à compter du 01/04/2025, - de changer la dénomination sociale qui devient DOS SANTOS - MILLOT - HAMDADOU - PRELAT, à compter du 02/04/2025.

Modification au RCS de DIJON

L2502743

SASP J.D.A. DIJON BASKET

Palais des Sports
17 rue Léon Mauris - 21000 DIJON

Non remplacement DGD

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 01/10/2024 de la société J.D.A. DIJON BASKET (SASP au capital de 987 770,16 € ; siège = Palais des Sports, 17, rue Léon Mauris, 21000 DIJON ; 397 490 442 RCS DIJON), il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement des fonctions de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean-Louis BORG.
L2502747

Groupe Innocenzi

Rectificatif à l'annonce N°L2502709 en date du 29/05/25, il fallait lire un nouveau capital de 508.500 € et non 508.300 €. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Gérant.

L2502739

SCI VINCENTVALMY

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 4, rue Jeanne Barret
21000 DIJON
RCS DIJON 499 885 671

Aux termes des décisions unanimes en date du 21/05/2025, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 90 €, pour le ramener de 1 000 € à 910 € par annulation de 9 parts sociales.

Pour avis : La gérance.

L2502749

SCI LB PHYSIOTHERAPIE

Augmentation du capital social

SCI LB PHYSIOTHERAPIE SCI au capital de 1 000 euros porté à 1 924 euros, siège social : 11 Boulevard Rembrandt, 21000 DIJON, 922 318 142 RCS DIJON ; L'AGE réunie en date du 28/05/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 924 euros par apports en numéraire. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

L2502710



ARQUIER ROMAIN

Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social :
10 rue Devosge - 21000 DIJON
Capital social : 5.000 Euros
Numéro SIREN 983 842 188 RCS Dijon

Avis de modification

Aux termes de délibérations prises par l'assemblée générale en date du 27 mai 2025, il a été décidé de :
- Modifier à compter du 27 mai 2025 l'ancienne dénomination sociale et de la remplacer par : MK.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- Transférer à compter du 27 mai 2025, le siège social qui était 10 rue Devosge - 21000 DIJON à l'adresse suivante : 24 rue Jean Jean Cornu - 21000 DIJON. L'article 5 des statuts a été modifié, en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention.

L2502761



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

LES CHAUMOILLOTS

Groupement foncier agricole
Capital : 365.590,00 Euros
Siège social : MELOISEY (21190)
R.C.S. Dijon : 425 054 210

Par décision de l'AGE du 23/05/2025, a été nommée gérante, pour une durée illimitée, en remplacement de M^{me} Yvette GUILLEMARD née POTHIER, démissionnaire : M^{me} Chantal GUILLEMARD, demeurant à MELOISEY (21190) 4 chemin de Mavilly.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502763

UMMON HealthTech

Société par actions simplifiée au capital de 251.688 Euros
Siège social : 830 rue de la Tour
71570 ROMANECHE THORINS
884 261 496 R.C.S. Macon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 6 mai 2025, le siège social a été transféré, à compter de cette date, du 830 rue de la Tour - 71570 ROMANECHE THORINS au 18 rue Millotet - 21000 DIJON.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MACON sous le numéro 884 261 496 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de DIJON.

Président : monsieur Nathan VINCON demeurant 4 Avenue de l'Espérance - 91440 BURES SUR YVETTE.

Pour avis : Le Président.

L2502801

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SAS LAMBDA / SARL AN CALYPSO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU, avec le concours de Me SPALETTA, avocate à CHALON/SAONE, C/FIDAL, le 27/05/2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 02/06/2025, dossier 2025 24095, réf 2104P01 2025 N 1297, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par la SAS LAMBDA au capital de 50 000 €, siège à DIJON, 18 avenue garibaldi, RCS DIJON 949 892 509

Au profit de la SARL AN CALYPSO au capital de 5000 €, siège à DIJON, 18 avenue garibaldi, RCS DIJON 943 915 264,

D'UN FONDS DE COMMERCE de café, bar, brasserie sis et exploité à DIJON, 18 avenue garibaldi connu sous l'enseigne «LAMBDA»

Moyennant le prix de 201.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 144.200 € et aux éléments corporels pour 56.800 €

Entrée en jouissance : 27 mai 2025

Les oppositions seront reçues chez Maître LAUREAU ou domicile à été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis

L2502755

SAS «Olivier HARNISCH et Frédéric PAPOT, notaires» à SAINT-USAGE (21170), 2 Rue de l'Echelotte.

SVSA/SARL DERVIN

Suivant acte reçu par Me Olivier HARNISCH, notaire à SAINT-USAGE, le 26.05.2025, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON,

La SOCIETE, VENTE DE SALAISONS ET AUTRES (SVSA), SARLU au capital de 7 622,45 EUR dont le siège est à DIJON (21000) 27 A-B Les Halles Centrales, identifiée au RCS DIJON sous le numéro SIREN 400042503.

A cédé à :
La SARL DERVIN, SARL au capital de 7.500 EUR dont le siège est à NOLAY (21340) 48 rue de la République, identifiée au RCS DIJON sous le numéro SIREN 813241973.

Le DROIT A L'EMPLACEMENT situé sur le pourtour des Halles Centrales de DIJON (21000), portant le numéro 97 A, d'une superficie de SEPT METRES CARRES (7 M²), lui appartenant.

Moyennant le prix principal de 5.000 EUR.

Entrée en jouissance le 01/06/2025.

Cette cession de droit à l'emplacemement est assimilée à une cession de fonds de commerce.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en l'étude de Me Olivier HARNISCH, notaire à SAINT-USAGE (21170), 2 rue de l'Echelotte, où domicile élu.

Pour avis : Le notaire

L2502758

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

CONVOCACTION

Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or AIST 21

L'assemblée générale ordinaire de l'AIST 21 se tiendra le **Jeudi 19 juin 2025 à 17h** - en présentiel à Dijon (Parc Valmy), 53 avenue Françoise Giraud ; - et en visio-conférence. Pour participer à la réunion en présentiel ou en visio-conférence : Inscription sur le site aist21.com ou par mail « l.guerin@aist21.com » L2502799

POURSUITE D'ACTIVITE

MAISON VALOR

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 3 rue des Seuillets
21700 NUITS ST GEORGES
423 265 651 R.C.S. Dijon

L'AGE des associés en date du 22/04/2025, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

L2502764

DISSOLUTION DE SOCIETE

L'ART DE FER

L'ART DE FER - Société à responsabilité limitée en liquidation - au capital de 3 000 euros - Siège social : 1 Rue du Puits 21270 MAXILLY SUR SAONE - 488 136 771 RCS DIJON : le 31/05/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M^{me} Stéphanie ESTRADE (1 Rue du Puits 21270 MAXILLY SUR SAONE), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2502499

RAMSES 3

RAMSES 3 - Société Civile Immobilière - Au capital de 1 000 euros - Siège social : 11 Rue Henry Berger 21610 FONTAINE-FRANCAISE 477 796 213 RCS DIJON : AGE du 19/05/2025 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Serge MORET (11 Rue Henry Berger 21610 FONTAINE-FRANCAISE), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2502555

H2A

H2A - Société par actions simplifiée - Au capital de 15 000 euros - Siège social : 15 Chemin de Marchezuel, 21220 SEMEZANGES - 509 518 726 RCS DIJON : AGE du 31/05/2025 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Jean-Bernard AUBRY (11 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2502670

FINANCIA EXPERT

PISCINES BURGONDES

Forme : SASU société en liquidation
Capital social : 10.000 €
Siège social : 7 rue Martin Lejeas
ZA La Corvée aux Moines
21110 AISEREY
750 851 313 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE du 31 mai 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité à compter de ce même jour. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. Bernard RICHAUD, dmt 7 rue Martin Lejeas - 21110 AISEREY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis : Le gérant devenu liquidateur.

L2502781



SOLA France

Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 €
Siège social :
140 avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY LA COTE
R.C.S. Dijon 408 860 955

Aux termes de l'AGE du 05/06/2025, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 05/06/2025 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur M. Marc MEIMOUN, demeurant 11B Passage Sébastien à PARIS (75011). Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé 11B Passage Sébastien à PARIS (75011). Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. L2502785

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SEMSE

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : Le Village
21310 VIEVIGNE
RCS de DIJON n°791 059 827

L'assemblée générale ordinaire du 06/05/2025 a approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M^{me} CHAUSSOD Rachida de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/05/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON. L2501698

BEN & STEF

Les associés de la société BEN & STEF, SARL en liquidation, au capital de 6.000 € ayant son siège social 47 rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON et son siège de liquidation 33 Bd François Pompon - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. DIJON n° 832 148 589, réunis en AGO au siège de liquidation le 31/05/2025, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Benoît CHAUTARD, demeurant 33 Bd François Pompon - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON. Pour avis : Le liquidateur. L2502745

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

LES SENSIELLES

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social et de liquidation :
22 rue Voltaire - 21800 QUETIGNY
951 275 221 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 26/05/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Céline SEUKPANYA, demeurant 22 rue Voltaire - 21800 QUETIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur

L2502774

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SCM DEMAURE

SCM au capital de 120 €
Siège social : 33, cours Général de Gaulle - 21000 DIJON
909 293 169 RCS DIJON

Par décision du 30/05/2024, la société Docteur Thibaud DEMAURE, SELARL de chirurgien-dentiste au capital de 31 200 €, siège social : 33, cours Général de Gaulle - 21000 DIJON, 908 308 026 RCS DIJON a, en sa qualité d'associé unique de la société SCM DEMAURE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SCM DEMAURE au profit de la société Docteur Thibaud DEMAURE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502748

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

LA PARENTHÈSE SARL

Restaurant, 12 place Notre Dame - 21140 SEMUR EN AUXOIS, SIREN 790 505 168.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 31/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour. L2502790

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

ROUGE CEKOYA SASU

Traitement de données, hébergement et activités connexes
1 Route de Dijon - 21130 VILLERS LES POTS
SIREN 753 765 882

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 20/05/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

JEAN-JOACHIM BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour. L2502791

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

FUN WAY EURL

Restauration traditionnelle
5 Rte Nationale 5 - 21110 LONGEAULT-PLUVAULT.
SIREN 878 362 433

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 19/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code de commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour. L2502792

AVIS DIVERS

Monsieur Guy Louis Oswald RACINE

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Défunt : Monsieur Guy Louis Oswald RACINE, en son vivant retraité, demeurant à BEAUNE (21200), 22 route de Pomard Villa Médicis.

Né à PARIS 15^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75015), le 6 juillet 1928. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Réside au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BEAUNE (21200) (FRANCE), le 10 novembre 2024.

Testament et codicilles

Date testament : 15/01/1995.

Date codicilles : 22/02/1998 et 28/01/1998.

Date du procès-verbal de dépôt et de description : 06/05/2025.

Date de son dépôt au Tribunal Judiciaire de DIJON : 12/05/2025.

Existence de DEUX (2) legs universels

Les légataires remplissent les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Maître Aude NEYRET, notaire associé de la SCP « Anne-Gaël PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16 rue de Lorraine, référence CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et des codicilles.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Le notaire.

L2502797

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

Octav

Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

LA CROIX MAROLLES

Société civile immobilière au capital de 6.000 €
Siège social : 2 rue des Tilleuls - 89320 CERILLY - RCS Sens

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 03/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : LA CROIX MAROLLES.

SIÈGE SOCIAL : 2 Rue des Tilleuls - 89320 CERILLY.

OBJET SOCIAL : L'achat, la vente, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 6.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : la société BCGF INVEST, SAS au capital de 80.000 €, sise 88 Rue Antoine Laurent de Lavoisier 77480 BRAY SUR SEINE, identifiée sous le n° 914 649 777 RCS MELUN, représentée par M. Emmanuel FARRE-SEGARRA, Président.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : toutes les cessions sont soumises à agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis.

L2502784

MODIFICATION

DE STATUTS

SINGH

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 510 €
Siège social :
42 rue Berbisey - 21000 DIJON
RCS Dijon 893 320 143

Avis de transfert

Par décision du 21/05/2025, le siège social est transféré du 42 rue Berbisey - 21000 DIJON au 20 avenue Roger Salengro - 89400 MIGENNES avec effet rétroactif au 22 avril 2025.

Gérant : Monsieur Maninder SINGH demeurant 2 rue Saint-Exupéry - 89000 AUXERRE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis : Le Gérant. L2502585

AUXERRE DISTRIBUTION-AD89

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 €
Siège social : 36 AVENUE JEAN MERMOZ - 89000 AUXERRE
489 315 317 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 20.05.2025, Madame DUBOIS Sabrina, demeurant à AUXERRE (89000) 12 Rue René Fonck, a été nommée cogérante de la société AUXERRE DISTRIBUTION-AD89 avec effet rétroactif au 6 Janvier 2025. L2502734

AUXERRE DISTRIBUTION-AD89

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 €
Siège social : 36 AVENUE JEAN MERMOZ - 89000 AUXERRE
489 315 317 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'un acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 20.05.2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur LEVINTRE Tony, de ses fonctions de cogérant, et ce, avec effet au 14 Février 2025. L2502735

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

SOFRADIS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 3 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY
847 549 995 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, le Président a pris acte de la démission de Monsieur Prapak VAN de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : Le président

L2502756

TOUSELOU

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €
Siège social : 3 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY
848 389 912 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, le Président a pris acte de la démission de Monsieur Prapak VAN de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : Le président

L2502757

LE CERCLE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros
Siège social : 68 Rue de Paris 89000 AUXERRE
378 162 325 RCS AUXERRE

Avis de transformation

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1^{er} juin 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 16.000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Philippe LECLERC.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe LECLERC demeurant 68 Rue de Paris 89000 AUXERRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Naima LECLERC demeurant 68 Rue de Paris 89000 AUXERRE.

Pour avis : La Gérance

L2502771

HORIZONS

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : ZA Des Champs Galottes - Route de Champs 89530 SAINT BRIS LE VINEUX R.C.S. Auxerre 913 597 480

Par PV du 04/06/25, il a été pris acte de la révocation du mandat de président de la société Groupement d'Intérêt Ecosystemik à compter du 04/06/25 et décidé de le remplacer par la société VALEURS, SAS, sis 16 rue de l'Eglise - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, R.C.S. AUXERRE 403 815 202, pour une durée indéterminée à compter du 04/06/25. Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2502783

CONSEIL GESTION ET FORMATION

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY
535 174 999 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 31 mars 2025, il résulte que : - Sophie CACHOT demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de François CACHOT, Président démissionnaire ;

- il a été pris acte de la démission de Sophie DESCHAMPS de ses fonctions de Directrice générale et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ;

- les mandats de la Sté BDO IDF, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Sté DYNA2, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis : Le Président.

L2502794

Réso Hebdo Éco

Apprentissage : ce qui change en 2025

Intew. L'apprentissage continue de séduire les entreprises avec, fin février 2025, 40 800 contrats commencés depuis le début de l'année. Mais attention : une réforme du financement rebat les cartes pour les employeurs. Quels impacts pour les entreprises ? Baisse des aides, nouvelle participation obligatoire, exonérations revues à la baisse...



par Isabelle Vénuat, juriste aux Éditions Tissot (éditeur spécialisé en droit social) pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com



La donne change pour les contrats signés depuis le 24 février 2025, et les aides existantes compensent le coût de ces contrats dans une moindre proportion. Voici les quatre choses à savoir avant de signer un contrat :

1. BAISSÉ DES AIDES À L'EMBAUCHE

- L'aide unique à l'embauche est passée de 6 000 à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (6000 € maintenus pour les apprentis en situation de handicap).

- L'aide exceptionnelle à l'apprentissage a fait son retour jusqu'au 31 décembre 2025, soit 5 000 € pour les entreprises < 250 salariés ; 2 000 € pour les entreprises ≥ 250 salariés

Et 6 000 € si l'apprenti est en situation de handicap. Ces aides concernent les contrats visant un diplôme jusqu'à Bac+5 maximum.



2. MOINS D'EXONÉRATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

Pour les contrats signés depuis le 1^{er} mars 2025, l'exonération totale des cotisations salariales légales et conventionnelles ne s'applique plus que sur la part de la rémunération des apprentis inférieure ou égale à 50 % du SMIC, contre 79 % avant cette date.

La rémunération des apprentis est, de plus, assujettie à la CSG-CRDS au-delà de 50 % du SMIC, après application de l'abattement de 1,75 % pour frais professionnels. Et s'ils rejoignent une entre-

prise de plus de 10 salariés, elle est également assujettie à la taxe sur les salaires au-delà de 50 % du SMIC. En bref, une rémunération nette plus faible pour l'apprenti et un coût plus élevé pour l'employeur.

3. UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE OBLIGATOIRE

À compter du 1^{er} juillet 2025, les employeurs d'apprentis préparant des diplômes de niveaux 6 et 7, (soit au minimum bac + 3) devront s'acquitter d'une participation financière forfaitaire 750 euros par contrat d'apprentissage. Le recouvrement de cette

contribution sera assuré par les centres de formation d'apprentis (CFA).

4. ROMPRE UN CONTRAT ? ATTENTION AUX DÉLAIS !

Votre apprenti ne fait pas l'affaire et vous envisagez de vous en séparer ? Ne tardez pas !

Pendant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) de présence en entreprise, le contrat peut être rompu sans avoir à donner le moindre motif et sans préavis. Il suffit pour cela de notifier la rupture par écrit (lettre remise en main propre ou recommandé avec accusé de réception) à l'apprenti

lui-même (ou son représentant légal s'il est mineur), ainsi qu'au directeur du centre de formation des apprentis et à l'opérateur de compétences qui a enregistré le contrat. Passé ce délai, il reste toutefois possible de rompre le contrat : d'un commun accord avec l'apprenti en signant avec lui une convention de rupture ; par un licenciement en cas de faute grave de l'apprenti, de force majeure ou d'incapacité déclarée par le médecin du travail. L'exclusion définitive de l'apprenti par le CFA constitue également une cause réelle et sérieuse de licenciement.

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

AVIS D'EXPERT

Création d'entreprise : les points de vigilance pour bien la préparer

Formalités. Créer son entreprise est une opportunité qui ne s'improvise pas. Qu'il s'agisse d'une entreprise individuelle ou sous forme sociétaire, la création de son entreprise nécessite de s'entourer de conseils professionnels pour exercer les choix qui vont se présenter au nouvel entrepreneur, tant en termes de choix juridiques, fiscaux ou encore sociaux.



PAR THIERRY CHIRON & TONY DOCCI, AVOCATS, MEMBRES DE L'ORDRE DES AVOCATS DE DIJON.



Les démarches sont nombreuses et il est recommandé tout autant que confortable de les confier à un spécialiste pour pouvoir, dès les premiers jours qui suivent la création, être totalement tourné vers son cœur de métier et assumer sereinement les contraintes propres à l'activité exercée. C'est pourquoi, à travers les propos qui vont suivre, nous avons voulu mettre en avant quelques exemples de points de vigilance pour le démarrage, lesquels sont autant de recommandations pour le nouvel entrepreneur.

1. LES STATUTS DE L'ENTREPRISE

Le choix d'exercer son activité sous la forme d'une société n'est pas anodin. Et il y a, dès ce premier acte juridique de nombreuses questions à se poser. Si l'entrepreneur exerce seul, une société est-elle utile ? Car il est possible dans ce cas de rester en entreprise individuelle. Il faut donc comparer les situations de l'entreprise individuelle et de la société en fonction de l'évolution souhaitée pour choisir entre l'un ou l'autre des statuts. Si la création d'une société est retenue, c'est d'abord le choix de la forme qui va interroger (SARL, SAS, SA, etc.). Ce choix pourra être commandé par le nombre et la qualité des associés mais aussi par le statut juridique et social du dirigeant qui varie selon le type de société. La répartition des titres entre les associés est aussi une question importante car la répartition à 50/50 souvent souhaitée lorsque deux amis envisagent de créer ensemble leur entreprise est une source de blocage



en cas de mésentente. D'où l'intérêt de prévoir des solutions à ce blocage dans un acte complémentaire aux statuts, le pacte d'associés.

2. LE PACTE D'ASSOCIÉS

Le pacte d'associés est en effet un contrat conclu entre les associés d'une société en complément des statuts. Il a vocation à parfaire les rapports entre eux, fixer leurs droits et anticiper le règlement des difficultés qui pourraient survenir au cours de la vie sociale. Cet acte présente l'intérêt d'être confidentiel contrairement aux statuts qui sont publiés. L'intérêt majeur de cet acte est qu'il constitue une anticipation sur les difficultés qui pourraient survenir entre les associés. Il prévoit les modalités de dénouement d'une situation conflictuelle éventuelle entre eux et permet donc d'éviter que les conséquences de celle-ci ne mette la société en difficulté. Ainsi, le pacte va pouvoir organiser les modalités de sortie d'un ou plusieurs associés. Différentes clauses vont régir les mouvements de titres de la société comme la clause de préemption, la clause d'inaliénabilité, le droit de suite lorsqu'un signataire reçoit une proposition d'acquisition, ou encore une clause de sortie conjointe qui offre à son bénéficiaire la faculté de

céder ses titres dans les mêmes conditions que le premier cédant. Cet acte étant un contrat, le non-respect de ce dernier par un associé peut être sanctionné par des dommages et intérêts ou encore l'exécution forcée de l'obligation par l'associé défaillant. L'intérêt principal de ce contrat reste donc de déterminer en amont des conditions strictes et précises pour anticiper toute difficulté. Et pour couronner le tout, une clause de médiation obligatoire comme processus de solution amiable au conflit peut éviter de faire valoir le pacte devant un juge. La confidentialité ainsi demeure.

3. LE CONTRAT DE BAIL DES LOCAUX

Le contrat de bail des locaux d'une entreprise sera le plus souvent un bail commercial. La rédaction du bail commercial et sa négociation sont des étapes essentielles à la création de toute activité. Le bail commercial est par essence un contrat déterminant pour l'exercice d'une activité car les locaux dont il est l'objet vont, en principe, abriter l'exploitation de celle-ci pour un minimum de neuf années. Ce contrat qui fut parfois être assez déséquilibré au détriment du preneur, doit faire l'objet d'une attention particulière pour l'entrepreneur » qui doit être

assisté par un conseil pour sa négociation et sa conclusion. Car même si la loi dite PINEL du 18 juin 2014 est venue rééquilibrer les relations entre le bailleur et le preneur, il n'en demeure pas moins que ce contrat est assez technique et doit être à tout le moins analysé par un praticien avant signature. Parmi les points d'attention, figure en premier lieu la description de l'activité autorisée dans les locaux qui doit être conforme à celle réellement exercée. Ensuite, il faut aussi être vigilant à titre d'exemple sur la répartition des charges et travaux entre le bailleur et le preneur, les modalités de révision et l'indexation du loyer, l'état des lieux d'entrée, la clause de solidarité entre cédant du fonds et le cessionnaire quant aux obligations du bail au moment de la reprise. Signalons encore les différentes clauses qu'un bailleur peut insérer dans le contrat pour réduire les modalités pratiques de cession du fonds de commerce ou du droit au bail telles une clause d'agrément ou une clause de droit de préemption. Le bail commercial, contrat essentiel de l'entreprise, doit donc être analysé avec rigueur car tout manquement ultérieur de l'entrepreneur qui pourrait donner lieu à un litige est susceptible d'aboutir à la résiliation du bail.

4. LES ACTES PRÉPARATOIRES À LA CRÉATION ET LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Il est courant qu'une personne qui se trouve dans les liens d'un contrat de travail, qui est associé d'une société ou encore qui est titulaire d'un contrat de franchise envisage de cesser ces fonctions pour monter sa propre entreprise. Cette situation a toujours créé des difficultés avec l'ancien employeur, la société quittée ou le franchiseur délaissé lorsque le nouvel entrepreneur envisage de devenir un concurrent de la structure quittée. En effet, les entreprises délaissées ont actionné le levier de la concurrence déloyale pour reprocher à leur ancien salarié, associé ou partenaire de vouloir exercer une activité concurrente et de préparer ce projet de manière déloyale dès lors que les actes préparatoires (création de la société, dépôt de marques, signature d'un bail commercial, etc.) ont eu lieu alors que le lien juridique d'origine est toujours existant. Elles ont aussi utilisé le levier de la clause de non-concurrence quand elle est inscrite au contrat de travail ou au contrat de franchise ou la violation de l'obligation de loyauté pour l'associé. Pour échapper au risque d'une action en concurrence déloyale ou en violation de la clause de non-concurrence, il appartient alors au nouvel entrepreneur de respecter tout au long de son contrat de travail, de son statut d'associé ou de franchiseur les principes de loyauté et de bonne foi contractuelle. C'est-à-dire qu'il doit exécuter ses engagements sérieusement et correctement jusqu'à leur terme. Est par exemple à bannir impérativement le recopiage du fichier clientèle avant de partir. Ou encore le débauchage des anciens collègues de façon à désorganiser l'entreprise quittée. Si les principes de loyauté et de bonne foi sont bien respectés, les préparatifs d'une activité concurrente seront ainsi exonérés de toute remise en cause. Bien entendu, il faudra encore que l'activité concurrente ne débute effectivement qu'à l'issue de la relation contractuelle et à l'expiration de la clause de non-concurrence (Cour de cassation, Chambre commerciale 19 mars 2025, n°23. 22-925). Ce qui signifie que le nouvel entrepreneur doit encore être patient avant de pouvoir lancer matériellement son entreprise.

Essai. La deuxième génération du SUV Citroën ambitionne se faire une place au soleil du marché en adoptant un design affirmé et en affichant des mensurations en hausse sensible.

C5 Aircross : de l'ombre à la lumière

Deux ans ! En à peine deux ans, Citroën a renouvelé la totalité de sa gamme. Un effort colossal destiné à enrayer la chute sans fin de ses ventes. Pour confirmer sa volonté de se tourner vers l'avenir, le constructeur a adopté récemment un nouveau logo. C'est lui qu'on retrouve au centre de la calandre de la deuxième génération de la C5 Aircross dont la version de série vient d'être dévoilée, un semestre après celle du concept dont elle est dérivée.

Entre les deux, on note plus de points communs que de différences, si on oublie les habituels excès stylistiques des modèles de salon. Un exemple : les blocs-feux arrière en relief se font plus discrets sur la C5 Aircross commercialisée à la rentrée. Par contre, il est superflu de chercher à jouer au petit jeu des comparaisons entre les deux générations du SUV Citroën. Ils n'ont pratiquement rien en commun. Exit les formes rondouillardes au profit d'une silhouette plus tranchante avec une face avant verticale - un point commun à la majorité des nouveaux SUV - des optiques intégrant la nouvelle signature lumineuse du constructeur, des ailes bodybuiltées et une poupe qui se distingue par les fameux feux débordant sur les flancs.

Basée sur la nouvelle plateforme Stellantis STLA medium, la C5 Aircross change de taille en gagnant 15cm en longueur pour atteindre 4,65m (11 cm de plus que sa cousine 3008) et 5 cm en largeur (1,90m). Des différences significatives. Cela contribue à l'amélioration de l'habitabilité, en particulier au bénéfice des passagers arrière qui disposent de plus d'espace pour les jambes, d'une garde au toit majorée de 6,8 centimètres, et d'une banquette arrière 2/3-1/3 dont les dossiers s'inclinent de 21 à 33 degrés. De quoi plus ou moins compenser la dis-

parition des sièges individuels coulissants. Le volume du coffre de 565 dm³ est dans la bonne moyenne du segment. La planche de bord horizontale joue la carte de l'originalité et de la modernité : instrumentation digitale, méga console centrale « flottante » avec un écran tablette de 13 pouces (33cm) en série sur toutes les versions, haut-parleurs tweeters positionnés à chaque extrémité...

UNE GAMME 100% ÉLECTRIFIÉE

Chez Citroën, le confort reste une priorité. Le système « Citroën Advanced Comfort » veille au grain. À l'avant, les fauteuils peuvent recevoir jusqu'à 10 positions de réglages électriques, avec des soutiens latéraux ajustables électriquement aux différentes morphologies et des fonctions chauffage, ventilation ou massage. En haut de gamme, la banquette arrière est chauffante. Les suspensions à butée hydrauliques progressives participent au confort dynamique avec, d'après le constructeur, une « sensation de tapis volant ». Et pour rendre la route plus agréable, la C5 Aircross peut recevoir un toit panoramique en verre dont la partie avant s'ouvre électriquement. Aides à la conduite multiples, vision tête haute optionnelle, systèmes de connectivité et d'info-divertissement de dernière génération, le SUV Citroën coche toutes les cases.

Derrière le double chevron enchâssé dans un blason de forme ovale, la C5 Aircross propose un choix étendu de motorisations électrifiées. Hybridation légère 48v pour la version 145 à boîte automatique à double embrayage, associant un trois cylindres turbo essence de 136ch et un bloc électrique de 12ch, permettant une économie de carburant jusqu'à 15% selon Citroën. Nouveau moteur hybride rechargeable avec un ensemble composé d'un quatre cylindres 1,6l turbo de 150ch et d'un moteur électrique de 92kW



pour une puissance combinée de 195ch avec une transmission automatique à 7 rapports. De quoi parcourir en moyenne 86km en mode 100% électrique et jusqu'à 100km en ville. Au sommet de la gamme, deux versions 100% électriques sont disponibles avec deux niveaux de puissance : 210 et 230ch. La première reçoit une batterie de 73kWh et se prévaut d'une autonomie jusqu'à 520km. Grâce à sa puissante batterie de 97kWh utiles, la seconde peut accomplir jusqu'à 680km sans passer par la borne de recharge. Freinage régénératif, pompe à chaleur pour réchauffer l'habitacle avec une moindre consommation, planificateur pour optimiser les parcours en fonction de multiples données : de quoi améliorer l'autonomie et assurer confort et sérénité lors des voyages au long cours. Citroën met en avant un temps

de recharge compris entre 6h45 et 30 minutes selon le type de bornes pour passer de 20 à 80% de marge de manoeuvre sur la version 210ch et 8h55 et 27

minutes pour la plus puissante. Une gamme renouvelée dont la C5 Aircross est le fleuron et un nouveau directeur général (le troisième en cinq ans!) : Citroën

se donne les moyens de repartir de l'avant. Commercialisation de la C5 Aircross en octobre.

Dominique Marée

Électrique. À l'occasion de sa cure de rajeunissement esthétique, la compacte DS Automobile adopte un nouveau nom et reçoit une motorisation 100 % électrique de 213 ch.

DS N°4 : un parfum de renouveau

C'est écrit en toutes lettres sur le hayon : DS Automobiles N°4. Exit la DS4 ! En quatre ans d'une carrière en demi-teinte, la compacte aux ambitions premium - certains diront prétentions - n'est pas parvenue à faire vaciller ses concurrentes directes Audi, BMW et Mercedes. S'imposer dans ce segment où l'image de marque est très puissante est un travail de longue haleine. Patience et longueur de temps... En attendant, la N°4 améliore son apparence et reçoit de nouvelles motorisations pour affronter la seconde partie de sa vie commerciale. Capot avant légèrement plus long, nouveaux blocs optiques, signature lumineuse inédite, calandre désormais horizontale intégrant un logo éclairé, abandon des chromes au profit d'inserts de couleur noire : l'évolution cosmétique est perceptible et transforme la face avant de la compacte de DS automobiles. A bord, les écrans numériques gagnent en taille passant de 7 à 10,25 pouces pour la dalle multimédia centrale. D'autres détails de finition améliorent une présentation d'ensemble qui reste un des points forts de la DS N°4. Sous le capot, la principale nouveauté est l'arrivée



d'une motorisation 100% électrique sous la forme d'un bloc de 213ch alimenté par une batterie de 58,3kWh utiles. DS promet une autonomie jusqu'à 450km, notamment grâce à l'aide des trois modes de régénérations disponibles. Autre évolution mécanique, la version hybride rechargeable de 225ch bénéficie désormais d'un bloc électrique plus puissant de 125ch et d'une batterie plus grosse de 14,6kWh. De quoi lui permettre de disposer d'une autonomie 100% électrique poussée à 81km. Un gain potentiel de 25% : c'est loin d'être négligeable. Cela sera-t-il suffisant pour donner un deuxième souffle à la carrière de la désormais DS Automobile N°4 qui a convaincu seulement 6049 acheteurs sur le marché français en 2024 ?

D.M.



Éclairage. LED, signatures lumineuses et bandeaux à tout va : l'éclairage des voitures les plus récentes est très sophistiqué. Et de plus en plus cher à remplacer en cas de sinistre.

Des phares qui coûtent un bras

Parlez du prix des optiques de phares et autres feux arrière à un assureur et observez la tête qu'il fait ! Pas besoin d'être un observateur subtil pour comprendre qu'il y a quelque chose qui cloche. Si vous insistez, vous risquez de tomber de votre chaise avec des optiques dont le prix du remplacement se chiffre en milliers d'euros. C'est le revers de la médaille des évolutions technologiques et du design sophistiqué des modèles les plus récents. Le SRA (Sécurité et réparation automobile), association réunissant la totalité des sociétés d'assurance, a dressé un bilan de cette hausse vertigineuse en seulement quelques années. Cette inflation pèse sur les tarifs des assurances auto et sur le montant toujours plus élevé des franchises. En seulement quatre ans, le prix des optiques de phare a fait un bond de 70%. De plus, 91% des optiques endommagées ne sont pas réparables et nécessitent un remplacement complet. Il en résulte non seulement un surcoût mais aussi des conséquences écologiques. Le SRA a calculé que le changement annuel

de 300.000 projecteurs à LED engendrait l'émission de 13.500 tonnes de CO2. Et le SRA de s'inquiéter de la généralisation des éclairages full LED, de la mode en matière de design qui multiplie les blocs optiques, les signatures et bandeaux lumineux en tout genre.

Le SRA a pris quelques exemples qui illustrent ce gros coup de chaud sur les prix des éclairages de voitures récentes. Un bloc optique avant sur une Audi Q3 : 2.196€ l'unité, BMW Série 1 : 1.446€, Citroën C3 : 875€ pour un projecteur et un feu de jour, Fiat 500e : plus de 1.500€ pour un projecteur, un clignotant et un feu de jour, les trois sources d'éclairage étant indépendantes... Sur une Cupra Formentor, le seul bandeau arrière lumineux est facturé 1.000€, sur une Hyundai Kona : 9.257€ le bandeau central avant et 1.510€ le bandeau sur le hayon. Environ 50% de plus que celui équipant une autre Hyundai, le Tucson IV. Si on doit changer l'ensemble des sources lumineuses en cas de gros accident, l'addition peut parfois dépasser 15.000€. À comparer avec les 1985€ pour la totale sur un Duster de 2^e génération. Des



chiffres auxquels il faut ajouter le prix de la main d'œuvre. En moyenne, un changement complet de

l'éclairage est facturé entre 3.500€ et 5.500€, soit entre 5 et 10% du prix de la voiture neuve. Il varie selon les

marques et les modèles au sein d'une même gamme et surtout en fonction des technologies utilisées et

la liberté laissée aux designers.

Dominique Marée

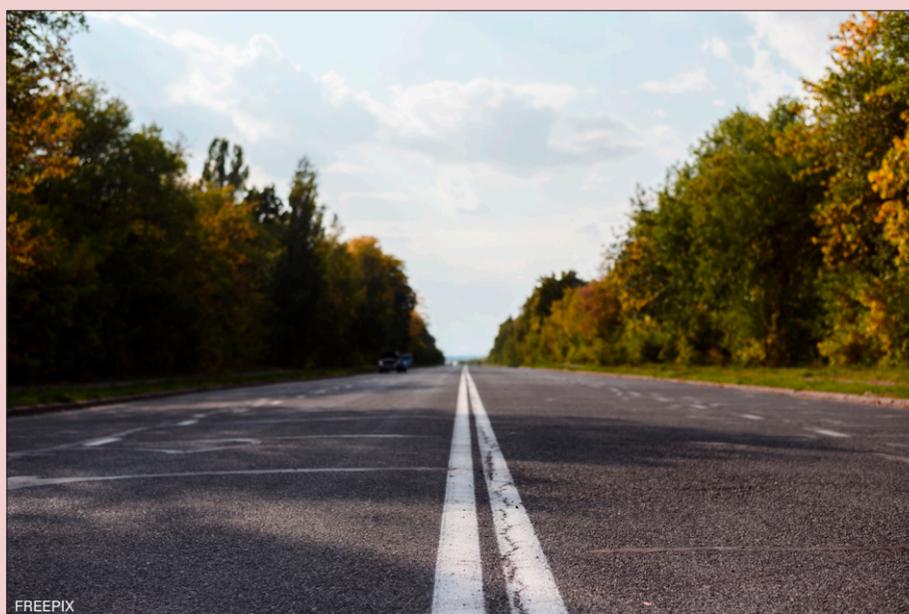
Routes. L'Association des maires de France tire la sonnette d'alarme. Le réseau routier se dégrade à vitesse accélérée et les communes n'ont plus les moyens de l'entretenir...

Routes : l'état d'alerte

La situation du réseau routier français peut être résumée rapidement. En 2012, la France était numéro 1 mondial pour la qualité globale de ses infrastructures routières. Sept ans plus tard, notre pays avait été relégué en 18^e position. Depuis, les choses ont encore empiré. Les communes à qui revient la lourde charge de l'entretien de 700.000 km de voiries (les deux-tiers de l'ensemble des routes) et de 120.000 ponts n'ont plus les moyens de faire face, d'autant plus que l'État ne cesse de réduire leurs recettes à son profit. Comme elle le fait régulièrement sans être vraiment entendue, l'Association des maires de France (AMF) prend à témoin l'opinion de cette situation. Et propose des solutions susceptibles de donner davantage de moyens aux communes pour améliorer un réseau en piteux état, une dégradation constatée quotidiennement par tous les automobilistes et motards, génératrice d'accidents, un élément trop rarement mis en avant lorsqu'on évoque la sécurité routière. Selon les calculs faits par les maires de France, l'État perçoit environ 50 Mds€ de recettes routières chaque

année. Des sources de revenus multiples : taxes sur les carburants pour l'essentiel, produits des amendes de stationnement ou des radars sanctionnant les excès de vitesse, redevances payées à l'État par les sociétés autoroutières, péages... Cette manne profite aux communes à la marge : seulement 1 Md€ leur est reversé selon l'AMF. Pas de quoi entretenir les routes et les ponts et encore moins les rénover. À comparer avec les quelque 15 Mds € que les communes consacrent annuellement à la voirie, selon le chiffre mis en avant par l'AMF. L'Association des maires de France réclame que le produit des amendes dressées par les policiers municipaux et les gardes-champêtres leur revienne en priorité et de bénéficier d'une partie des taxes sur les contrats d'assurance et les certificats d'immatriculation. Les maires seront-ils entendus par un État aux abois, toujours à la recherche de plus d'argent et en même temps incapable de réduire son train de vie ? La réponse fait peu de doute.

D.M.



Romain Pascal. Diplômé d'un CAP plomberie, il est à son compte depuis ses 23 ans avec un seul objectif en ligne de mire : toujours répondre à la demande. Sa société, ADPR, brasse aujourd'hui un chiffre d'affaires de 10 M €.

Le plombier qui dit oui



Qu'est-ce qu'on va faire du petit Romain ? »

Personne, de l'entourage de Romain Pascal, n'aurait répondu : « *président d'une holding* » ; et pourtant... En effet, le petit Romain boude l'école. Mais derrière ses airs de cancre se dissimule un grand rêve. C'est à 14 ans, pendant son apprentissage en CAP plomberie, qu'il le confie enfin à son patron : plus tard, il sera à son compte. Le trentenaire s'en rappelle encore : « *c'était le seul qui me disait : "oui tu verras, tu seras à ton compte !"* » Après trois contrats en tant que salarié, Romain Pascal se lance à 23 ans : il monte ADPR (Assistance Dépannage Pascal Romain). Accompagné par sa femme, le couple décide de faire une distribution de flyers : « *On avait imprimé un plan et on stabilisait là où on était passé pour éviter de saouler les gens* », explique-t-il en mimant le tracé du feutre sur la feuille, attendri par le charme de ce souvenir.

DU CHANTIER À LA GESTION

Toutefois, le plus dur est à venir. Le jour, il est sur les chantiers ; le soir, il s'occupe de l'administratif. Mais ce n'est pas assez à son goût. Déterminé à prouver de quoi il est capable, le jeune chef d'entreprise sort des sentiers battus, contacte les pompiers et la police, et leur propose de faire des réparations provisoires de nuit s'ils sont appelés pour des inondations. « *J'avais tellement envie de boulot, partage Romain Pascal, et en même temps peur de ne pas réussir à faire ma première année que j'ai tenté ça* ». Avec un capital de départ de 10.000 € accordé avec (grande) difficulté par la banque, il dresse un prévisionnel de 78.000 €, « *pour-être au point mort, précise le chef d'entreprise, à zéro euro de bénéfice* ». L'année finie, le bilan tombe : 178.000 € de chiffre d'affaires. « *Au moment où je boucle ce premier bilan, c'est un gros soulagement* », avoue Romain Pascal. Il explique cette fulgurance par le fruit de son travail : « *Je n'avais plus de journées, plus de samedis, plus de dimanches ni de nuits, sourit-il, surpris lui-même par son rythme d'alors. Je ne savais même plus où j'en étais à la fin* ». Ce résultat, c'est surtout un déclic pour le dirigeant : « *J'allais embaucher, tant pis, il fallait prendre le risque. Alors, je n'avais pas de la visibilité comme j'en ai aujourd'hui, tempère-t-il, mais il fallait qu'on saisisse l'opportunité des demandes : à partir de maintenant, on n'en refuse plus aucune* », décrète le président d'ADPR. Au un an de l'en-



Romain Pascal, président de la holding ADPR, lance son propre showroom qui ouvrira horizon fin 2026. Crédit photo : JDP.

treprise, le premier recrutement prend corps. « *Cette première embauche est marquante pour moi, confie Romain Pascal, j'ai un gars et il mange grâce à la boutique, il ne faut pas qu'on se loupe* ». En effet, l'arrivée de son premier employé témoigne aussi l'entame d'une deuxième année d'ADPR plus difficile mentalement, toujours

« On est une famille et je veux que ça le reste, peu importe le nombre qu'on sera. »

très soucieux du bien-être de tout le monde. Le salon de Romain Pascal fait office de garage : « *C'était ADPR à la maison* », plaisante-t-il. Mais le salon se fait étroit. Il loue son premier petit dépôt à Plombière-lès-Dijon et achète sa première étagère. Il la monte et pose une cartouche de silicone dessus avant de prendre une photo qu'il s'empresse d'envoyer à sa femme. Avec humour et une pointe de fierté, il lance : « *Ça y est, on a du stock !* » Très vite, le lieu ne fait plus l'affaire... Nouveau déménagement. Finalement, Romain Pascal trouve son

bonheur, et celui de ses employés, à Gevrey-Chambertin.

En 2014, l'activité commence à exploser. Et cela devient difficile à gérer. 24 heures dans une journée ne sont pas suffisantes : « *Le bureau, les chantiers, la gestion... Je courrais dans tous les sens, concède-t-il, et je commençais à atteindre mes limites* ». En effet, le chef d'entreprise décroche des chantiers qui montent en gamme ; il lui faut donc monter en compétences. « *Je ne savais pas calculer une vitesse de fluide, ni faire un dimensionnement de puissance* ». À mille lieux de ses rêves de grandeur, il n'ambitionne que de répondre à la demande. Or, il fait face à un mur qu'il ne peut gravir seul. C'est ainsi que Romain Pascal embauche Jérémy, son actuel associé.

RACLETTE L'HIVER, BARBECUE L'ÉTÉ

À 25 ans, le patron d'ADPR positionne son entreprise sur l'appel d'offre publique, et essuie refus sur refus, pendant un an, par manque de mémoires techniques. Mais la nature persévérante de Romain Pascal finit par payer : « *c'était un chantier à 6.000 €, mais la satisfaction était immense* » livre le chef d'entreprise. La machine

est lancée. Les chantiers pleuvent. Le chiffre d'affaires augmente drastiquement d'année en années, et ADPR devient le groupe de 63 salariés que l'on connaît aujourd'hui.

Car Romain Pascal est intimement convaincu que derrière les chiffres, il y a des personnes : « *Je sais ce que c'est d'aller au travail à reculons et je ne veux pas que les salariés le connaissent, dicte-t-il, du moins pas chez moi* ». Années après années, le président d'ADPR s'assure du constant bien-être de ses salariés au travail : « *Chose*

toute bête, on prend des options pour les camions. On peut abaisser l'arrière du camion, qu'ils n'aient pas à monter trop haut la marche. On fait toujours la raclette d'hiver, le barbecue d'été », le tout dans un cadre professionnel incluant terrain de pétanque, repas méridiens offerts pour instaurer un temps de convivialité et une salle de sport est en cours de construction. Il ne se contente pas uniquement de créer un cadre de travail « sympa » mais aussi respectueux des normes environnementales RSE avec notamment une cuve de récupération d'eau pluviale de 50 m³. Pour Romain Pascal, le plus important, c'est qu'il puisse dormir sur ses deux oreilles. Sans surprise, cet homme dicté par le besoin irrépensible de répondre à la demande déborde d'idées. C'est pourquoi il s'est lancé dans la création d'un showroom : « *Aujourd'hui, on répond vraiment à tous les aménagements d'une maison complète ou des bureaux, achève le trentenaire, désormais, on aimerait pouvoir faire choisir nos clients en interne et ne pas les envoyer chez nos fournisseurs* ». Le secret de la réussite de Romain Pascal : ne jamais dire non à la demande.

Lou Tidjani



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

